

Septembre

2023

LIVRE BLANC SUR LA VAE À DISTANCE

État des lieux et préconisations

ffod
Le forum des acteurs
de la formation digitale

ÉDITO

A l'occasion des 20 ans de la loi portant création de la validation des acquis de l'expérience (VAE), le FFFOD a décidé avec ce livre blanc de faire un point d'étape sur les modalités digitales qui transforment ce dispositif, et que l'on rassemble sous le vocable générique de VAE à distance.

Nous pensons que ces nouvelles modalités concourent à l'objectif des pouvoirs publics de réformer la VAE pour multiplier par trois ou quatre l'obtention d'une certification et faciliter des transitions professionnelles.

Un jalon important du plan d'action national de réforme de la VAE concerne le service public numérique de la VAE qui est une dématérialisation de l'administration du dossier bénéficiaire. Autre nouveauté majeure, la création de la fonction d'architectes accompagnateurs de parcours qui se structure autour de la certification qualité.

L'intégration du digital peut certes favoriser l'administration de la VAE et la gestion des documents notamment des éléments de preuves mais son intérêt est ailleurs, il se situe principalement sur le plan pédagogique. Dans quelle mesure l'accompagnement est-il revisité avec le digital ? Comment les nouvelles modalités de formation permettent de le faciliter et fluidifier le parcours ? C'est de tout cela dont il s'agit avec la VAE à distance.

Notre livre blanc au-delà d'un état des lieux des expériences en cours ou passées, répertorie les bonnes pratiques et formule des préconisations sur l'introduction du digital dans les parcours de VAE. Par nature, la VAE est un parcours individuel où les bénéficiaires sont en relation avec différents interlocuteurs sur le plan administratif, pédagogique et sur l'évaluation. Aussi la qualité de cet accompagnement est un des éléments clefs de la montée en volume de VAE et de leur réussite.

La transformation du marché du travail avec son objectif de plein emploi nécessite d'impulser une vraie dynamique aux transitions professionnelles. Il revient aux acteurs du marché de l'emploi d'identifier les compétences acquises pour être en mesure d'accompagner efficacement ces transitions. Face à ce défi collectif, nous espérons que ce livre blanc apportera une petite pierre à l'édifice, conscients que ces transitions professionnelles sont l'affaire de tous et en premier lieu des professionnels de la VAE.

Joël Ruiz
Président du FFFOD

PILOTES DU GROUPE DE TRAVAIL



Marc Poncin

Directeur Formation Professionnelle
et CFA



Une université engagée au service de son environnement socio-économique, qui compte 17 composantes pluridisciplinaires. Elle a construit son projet d'établissement autour de 5 axes stratégiques de développement interdisciplinaires, en formation et en recherche.



Elodie Vivona

Psychologue des transitions professionnelles | responsable VAE | Formatrice chez AP Ressources Humaines



Accompagne sur toute la région PACA (14 consultantes, 5 sites) les entreprises et les particuliers dans la réalisation de leurs projets.



Crédits

Suivi éditorial :

Aurélia BOLLÉ, FFFOD

Marc PONCIN, UPEC

Maquette et PAO :

Mathis BRIN, UPEC

© FFFOD - septembre 2023



CONTRIBUTEURS DU GROUPE DE TRAVAIL

◆ Noredidine ABIDI	AFPA
◆ Cyrille ADAM	CREPS DIJON-BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
◆ Catherine AZEMA	GROUPE IGS
◆ Aurélia BOLLÉ	FFFOD
◆ Anne BRETTEL	UNIVERSITÉ DU DOMICILE
◆ Charlène CHALIFOUR	AFTRAL
◆ Sonia COLY	PROMOTRANS
◆ Corinne DENIEL	ACADÉMIE DE PARIS - DAVA
◆ Sana EL MAJDOUBI	OPCO EP
◆ Erwann GABILLARD	AFTRAL
◆ Françoise GÉRARD	CENTRE INFFO
◆ Olivier GÉRARD	BETA.GOUV.FR
◆ Franck GIULIANI	UNIVERSITÉ LITTORAL CÔTE D'OPALE
◆ David GUERET	UNIVERSITÉ DU DOMICILE
◆ Sabine KANOUTÉ	PROMOTRANS
◆ Fabienne LELAURE	ARIFTS
◆ Valérie LELONG	CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ
◆ Grégory MORTREUX	AFTRAL
◆ Odile PAPION	ACADÉMIE DE VERSAILLES - DAVA
◆ Joël RADOUAN	AFTRAL
◆ Oriane ROYON DA SILVA	LE CNAM
◆ Anne-Edith SANTUCCI	IFCAM - UNIVERSITÉ DU GROUPE CRÉDIT AGRICOLE
◆ Audrey SAUVETRE	LE MANS UNIVERSITÉ
◆ Estelle SCHLEGELMILCH	UNIFORMATION
◆ Valérie SOYER	IFA ROUEN
◆ France VELAZQUEZ	CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ

SOMMAIRE

ÉDITO	3
LES PILOTES DU GROUPE DE TRAVAIL	4
LES CONTRIBUTEURS DU GROUPE DE TRAVAIL	5
PARTIE 1 - CONTEXTE ET OBJECTIFS DU GROUPE DE TRAVAIL	6
PARTIE 2 - ÉTAT DES LIEUX DES EXPÉRIMENTATIONS DE VAE DISTANCE	10
PARTIE 3 - ANALYSE DES BONNES PRATIQUES ET PRÉCONISATIONS POUR UNE VAE À DISTANCE	37
PARTIE 4 - DE REVA À FRANCE VAE POUR UNE ÉVOLUTION DE LA VAE	48

CONTEXTE ET OBJECTIFS DU LIVRE BLANC

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Bilan de la VAE après 20 ans d'existence

Née en 2002, la VAE (validation des acquis de l'expérience) a fêté son vingtième anniversaire en 2022. A cette occasion le CNAM, le GARF, la FCU, l'AFREF et le FFFOD ont organisé une journée commune « 20 ans de la VAE : à l'aube d'une transformation majeure ? » en septembre 2022.



Consulter l'enregistrement de la table ronde « Quelle VAE pour demain ? »

La VAE porte comme ambition originelle la valorisation et la reconnaissance de compétences acquises au cours de la vie en permettant l'obtention d'un titre, d'un diplôme ou d'une certification, sans passer par une formation « académique ».

Elle joue ainsi un rôle essentiel de reconnaissance des compétences acquises pour accéder à l'emploi, progresser dans sa carrière ou évoluer. Elle permet également de répondre aux attentes de nouveaux publics, parmi lesquels les personnes éloignées de l'emploi, peu ou pas qualifiées, ainsi que des actifs alternant périodes d'emploi et périodes de chômage.

Un usage trop limité

Sur quoi se base-t-on pour dire que c'est insuffisant ?

En 2020, 42 000 candidats ont déposé un dossier, soit 25 % de moins qu'en 2019. Et près de 30 000 se sont finalement présentés devant un jury (-18% par rapport à 2019), selon l'annexe du projet de loi finances 2022 consacré à la formation professionnelle.

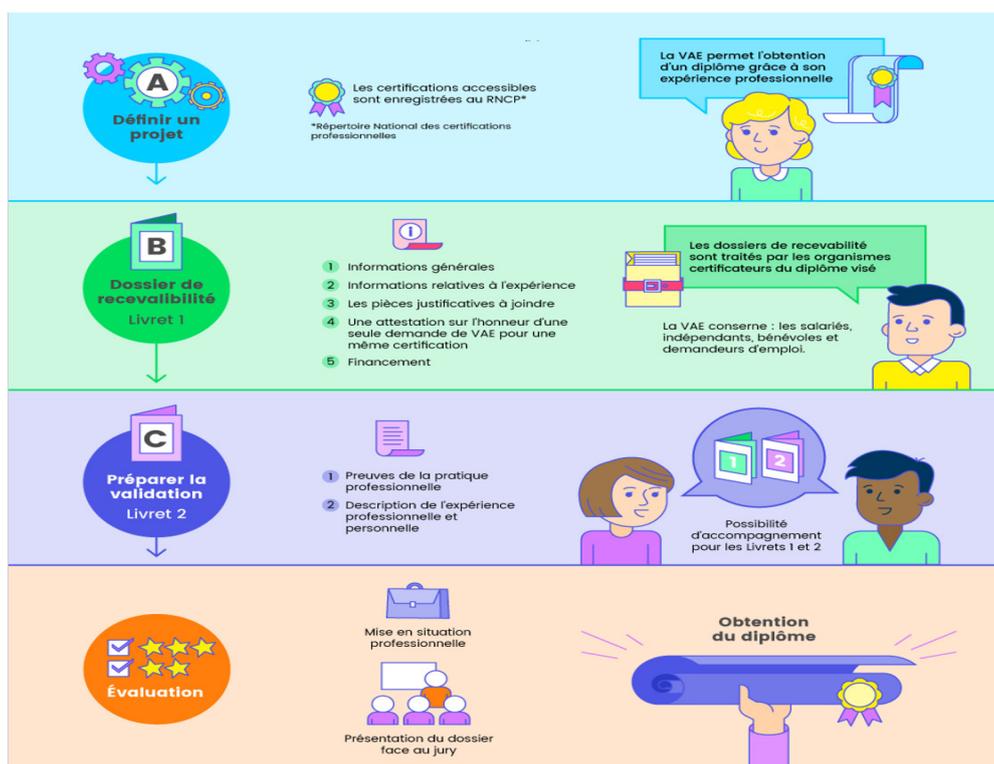
Source Centre Inffo 18/09/22 article Le gouvernement amorce la réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

Cette désaffection s'explique par un certain nombre de facteurs :

- Lourdeur des démarches administratives, particulièrement lors de la procédure de recevabilité
- Difficulté à réunir les jurys
- Durée du parcours
- Champ restreint des compétences métiers

En conséquence, elle enregistre un taux d'abandon important.

Le rapport Rivoire, Khecha, Soubien remis au gouvernement en mars 2022 a identifié les freins et formulé des préconisations pour réformer le système actuel et, plus largement, ouvrir la VAE sur un système de reconnaissance plus globale.



SCHEMA PARCOURS VAE source vae.gouv.fr

Le projet de réforme

Dans un contexte de relance de l'économie, marqué par les difficultés de recrutement dans certains métiers identifiés, l'obsolescence rapide des compétences, la demande de mobilité professionnelle, la VAE peut être un levier au service de l'employabilité, c'est pourquoi le gouvernement a décidé d'ouvrir un chantier de refonte du dispositif.

Dans cette perspective, une première expérimentation REVA « reconnaître et valider » a été lancée en 2021 avec 150 demandeurs d'emploi dans le secteur du grand âge. Elle est guidée par trois principes : accompagnement, simplification, dématérialisation.

Elle a ainsi reposé sur la définition de parcours plus simples et plus lisibles, une réduction des délais et une simplification des démarches administratives, tout en préservant l'exigence et la qualité de la preuve des compétences détenues.

Quatre mois après, 86% des personnes accompagnées ont obtenu une validation totale ou partielle de la certification visée, dont 62 % en totalité, sur une durée moyenne de 4 mois.

Une seconde expérimentation REVA financée à hauteur de 15 millions est en cours depuis 2022. Elle se caractérise par :

- **Un élargissement aux salariés, aux aidants et pairs familiaux** en plus des demandeurs d'emploi et avec un volet spécifique à destination des réfugiés ;
- **De nouvelles certifications**, notamment sur les premiers niveaux des métiers du soin (aide-soignante) et les métiers de la petite enfance ;
- **La création d'un véritable portail de service public unifié** qui fera le lien entre candidats, certificateurs, accompagnateurs, prescripteurs et financeurs.

Une première étape de la réforme a été franchie en décembre 2022 avec la loi n°2022-1598 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi qui a modifié les règles encadrant le dispositif de la VAE.

La loi prévoit notamment :

- La simplification de la procédure relative à la VAE : faciliter l'étape de recevabilité, raccourcir les parcours et harmoniser les règles de financements, afin de renforcer l'attractivité de la VAE auprès des candidats et atteindre 100 000 parcours d'ici la fin du quinquennat ;
- La sécurisation des parcours afin de multiplier les réussites. La loi individualise et renforce l'accompagnement des candidats, donne la possibilité de réaliser des compléments de formation en cours de parcours et de bénéficier d'une durée d'absence plus longue pour préparer les sessions devant le jury ;
- La modernisation du dispositif : un service public national sous forme de plateforme numérique est créé. Il concentre l'information pour l'utilisateur et organise les différentes étapes du parcours de la VAE.

Un décret précisera les conditions de mise en œuvre de cette expérimentation, notamment les qualifications ou blocs de certifications professionnelles pouvant être obtenus par la VAE.

L'objectif du gouvernement est de parvenir à 100 000 VAE réalisées par an d'ici 5 ans.

La démarche du groupe de travail

C'est dans ce contexte de réforme de la VAE qui élargit son accès en simplifiant les étapes du parcours et crée également le service public de la VAE que le FFFOD a lancé un groupe de travail. L'intérêt de cette réflexion collective porte sur l'apport du numérique pour développer des dispositifs plus accessibles, engageants et sécurisants au bénéfice des utilisateurs. Les participants ont procédé dans un premier temps au recensement d'expérimentations intégrant des modalités distancielles.

Dans un second temps, ils ont analysé à quelles étapes de la démarche de VAE, le distanciel offre un intérêt pédagogique et/ou pratique, c'est-à-dire une réelle plus-value.

État des lieux de la VAE à distance

Nous avons d'abord réalisé un état des lieux de différentes expérimentations de mise à distance ou d'hybridation de dispositifs de validation des acquis et de l'expérience.

Cette première phase nous a permis d'identifier différentes modalités d'utilisation du numérique, de les catégoriser à chaque étape de la démarche VAE et de dégager les pratiques les plus significatives. En nous appuyant sur ce travail d'analyse, nous proposons des recommandations aux acteurs souhaitant hybrider leurs dispositifs de VAE et les différentes possibilités qui s'offrent à eux.

Il ne s'agit pas ici de revenir sur les procédures ou la réglementation, cependant les différences de pratiques observées selon les structures, nous ont tout de même conduit à préciser parfois certains éléments juridiques. Ces différences sont également pointées dans l'expérimentation REVA et feront sans doute partie des évolutions attendues.

Bonnes pratiques et points de vigilance

Après ce travail d'analyse et d'échanges avec les différents porteurs des expérimentations, nous avons retenu à destination des acteurs qui souhaitent développer des dispositifs de VAE à distance un ensemble de bonnes pratiques et de points de vigilance.

- Comment utiliser le numérique au service de la VAE
- Comment renforcer, optimiser l'accompagnement du candidat, simplification, amélioration
- Comment améliorer le binôme candidat/accompagnateur
- Comment accompagner au développement d'une VAE à distance cohérente qui correspond à tous
- Comment amplifier, massifier, « industrialiser la VAE avec le numérique
- Comment améliorer le positionnement initial et post jury
- Comment intégrer la question des publics en difficulté avec le numérique
- Comment anticiper les évolutions à travers l'expérimentation REVA

2 PARTIE

ÉTAT DES LIEUX & RETOURS D'EXPÉRIENCES

Huit témoignages présentés :

◆ **AFPA : L'association pour la formation professionnelle des adultes (Afp)** est un organisme de formation professionnelle, au service des régions, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises. L'Afpa fait partie du Service public de l'emploi, c'est un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) qui propose des formations professionnelles qualifiantes, sanctionnées par un titre professionnel.

◆ **AFTRAL** : est le plus grand pôle de Formations Supérieures en Transport Logistique en France. Créé il y a 60 ans par les professionnels pour les professionnels, AFTRAL consacre tous les moyens à la qualité et au développement des formations dans le transport et la logistique. Avec plus de 500 programmes innovants, AFTRAL propose une offre complète en formation initiale et continue permettant une réponse opérationnelle aux besoins des professionnels des secteurs transport et logistique.

En quelques chiffres : - 2 200 collaborateurs dont 1 400 formateurs permanents, avec une expérience professionnelle en Transport-Logistique - 120 Centres de Formation partout en France - 90 écoles dont, 46 CFA (Centre de Formation d'Apprentis) et 23 Écoles d'enseignement supérieur - 220 000 personnes formées par an - 6 000 alternants formés par an du CAP au Bac+6.

◆ **APRH** : Depuis 2004, AP Ressources Humaines accompagne les entreprises et les individus dans la réalisation de leurs projets d'évolution et mobilité professionnelle, de coaching, de recrutement et de formation.

Portée par l'innovation, l'engagement et la personnalisation, le cabinet AP Ressources Humaines propose une expertise exclusive, adaptée aux spécificités de chaque interlocuteur

Cabinet de recrutement, d'accompagnement professionnel et de conseil en ressources humaines : bilan de compétences, VAE, outplacement, coaching

◆ **CREPS Bourgogne Franche Comté** : Centre de Ressource et d'Expertise de la Performance Sportive, est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont la gouvernance est partagée entre le Ministère des Sports et la région de Bourgogne-Franche-Comté. Il assure des activités de niveau national et exerce ses interventions en Bourgogne et en partie en Franche-Comté.

Il dispose de salles connectées de différentes capacités, et d'installations sportives, de bâtiments d'hébergement, de grands parkings, d'un service de restauration, d'un centre médical et bientôt d'un nouveau bâtiment dédié à la récupération et à l'entraînement avec : sauna, hammam, thermoroom, cryothérapie, bain chaud, bain froid...

◆ **DAVA de Versailles** : Dispositif Académique de Validation des Acquis.

Il assure une mission de service public du ministère de l'Éducation nationale. Il informe et accompagne les candidats dans leur projet V.A.E (validation des acquis de l'expérience). Il est certificateur et accompagnateur sur les diplômes de l'éducation nationale, du travail social et de la comptabilité.

Il gère les diplômes suivants :

- Certificat d'Aptitudes Professionnelles (CAP), Brevet d'Études Professionnelles (BEP) et Mention Complémentaire (MC)
- Baccalauréat Professionnel (Bac Pro), Brevet Professionnel (BP) et Brevet des Métiers d'Art (BMA)
- Brevet de Technicien Supérieur (BTS) et Diplôme des Métiers d'Art (DMA)
- Diplôme d'État Moniteur Éducateur, Éducateur Spécialisé, Éducateur Technique Spécialisé et Conseiller en Économie Sociale et Familiale
- Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) et Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués (DSAA)

◆ **Université de Paris – Cergy** : CY Cergy Paris Université : 26 000 étudiantes et étudiants, 1 200 chercheuses et chercheurs, 600 doctorantes et doctorants, 4 000 diplômées et diplômés.

CY Cergy Paris Université s'inscrit sur la carte des formations d'excellence et de la recherche de haut niveau ; et vise d'ici à 2030, le top 200 des universités mondiales en réorganisant la puissance académique avec un collège universitaire des premiers cycles (CY Sup) et quatre graduate schools (CY Tech, CY Arts et Humanités, CY Education, CY Droit et Science politique).

Parallèlement, CY Cergy Paris Université développe des **chaires d'excellence** pour renforcer l'attractivité et la compétitivité de la recherche sur ses campus.

◆ **Université Du Domicile** : L'Université du domicile est l'organisme de formation du groupe Domicile et Compétences. C'est un espace de réflexion, de recherche, d'innovation sociale et de professionnalisation au service du développement de compétences en lien avec les évolutions sociales et sociétales qui font évoluer la place et le rôle du domicile.

- ◆ **Le Mans université** : 12 500 Étudiants, dont :
- 730 étudiants en formation à distance
 - 580 enseignants et enseignants-chercheurs
 - 270 Doctorants
 - 2 200 étudiants internationaux (100 nationalités représentées)
 - 4 INSTITUTS RFI (Renforcer la synergie entre Recherche, Formation et Innovation)

Acteur majeur au service de l'aménagement et du développement de son territoire, Le Mans Université marque sa volonté, chaque jour, de structurer et d'accroître ses partenariats avec le milieu socio-économique local, régional, national et international. Une offre de formation tout au long de la vie. Le Mans Université propose des formations qui s'adressent à tous, en initial, en continu, à distance, en alternance, au public salarié ou en recherche d'emploi.

Ces formations s'appuient sur 6 composantes : Faculté des Sciences et Techniques - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines - Faculté de Droit, Sciences économiques et de gestion (Le Mans et Laval) - École Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM) - IUT Le Mans - IUT Laval.

Un focus sur REVA

Nous avons également assisté à une présentation de l'expérimentation REVA qui entrait dans sa deuxième phase. (Cf. Contexte)

Nous lui consacrons un chapitre spécifique (4) pour mettre en parallèle nos travaux et les perspectives d'évolution.

Diversité des expérimentations

L'échantillon des expérimentations pour faire cet état des lieux est représentatif des expériences actuelles en raison de la diversité des structures qui ont témoigné. (À la fois privées et publiques)

Cette diversité s'exprime également dans :

- L'éventail de diplômes allant du niveau 3 au niveau 7,
- Des publics hétérogènes quant à leur appétences ou acculturation au numérique,
- Des apprenants variés par leur capacité d'auto-apprentissage.

Diversité de pratiques

Elles ne seront pas les mêmes pour les organismes de formation, les accompagnateurs, les valideurs ou certificateurs ?

Ou celles qui sont positionnées sur l'ensemble de la démarche.





C'est à l'initiative de quelques accompagnateurs VAE en local qu'ont débuté les premières expériences de VAE à distance à l'Afpa.

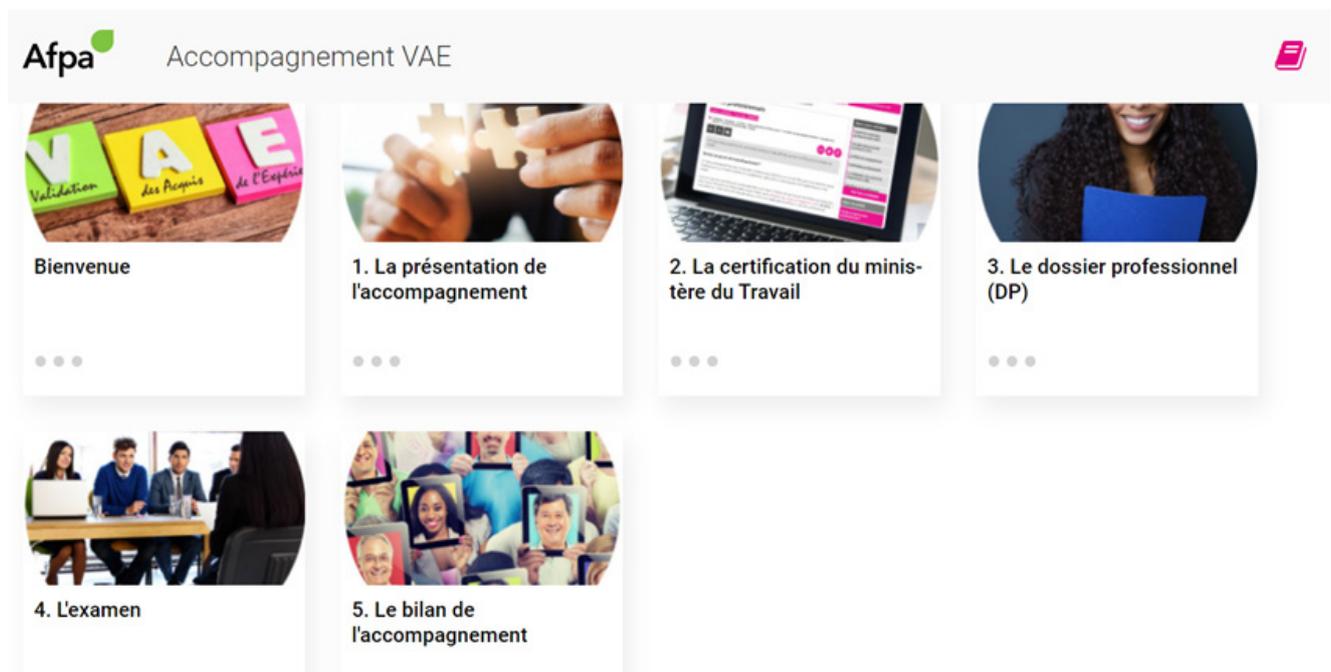
Ce sont les prestations d'accompagnement méthodologique puis de positionnement des candidats qui ont été outillées par étape, au sein de la direction de l'ingénierie.

Tous les acteurs de terrain, de l'ensemble de nos centres de formation, ont un accès à ces ressources installées sur notre plateforme pédagogique.

On retrouve dans l'accompagnement méthodologique un parcours découpé en séquences qui reprend le déroulement du programme de l'accompagnement VAE.

Ce parcours comprend également des contenus sous différentes formes, vidéos, textes de référence, liens Internet vers des sites utiles et bien d'autres ressources.

C'est grâce à cet outil que les acteurs terrain décident avec les candidats des modalités de cet accompagnement VAE (présentiel, à distance, en groupe ou individuellement).

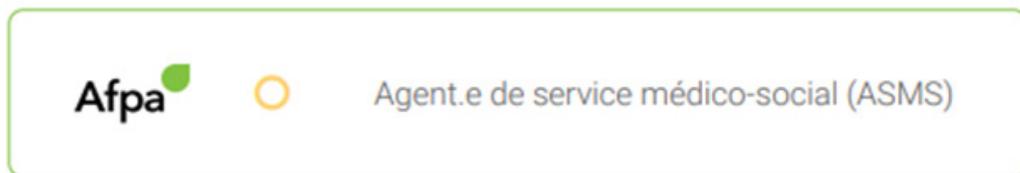


La prestation de positionnement (ou de faisabilité) consiste notamment à la passation de questionnaires professionnels permettant la qualification de l'expérience du candidat et facilitant le rapprochement de cette « Expérience » du bon référentiel emploi.

Ces informations sont ensuite utilisées par l'accompagnateur pour conduire l'entretien-conseil.

La modalité d'utilisation de cet outillage est proposée individuellement, en présentiel ou à distance.

Les résultats sont rendus sous forme de graphiques illustrant le taux de couverture des compétences candidat au regard du référentiel visé et sont accessibles via la plateforme pédagogique.

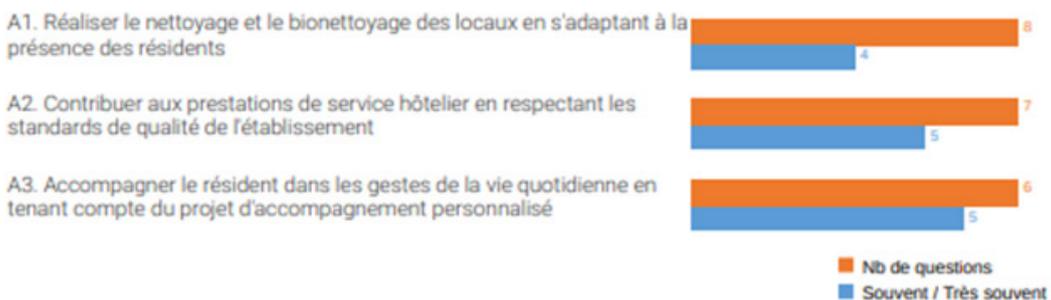


Rapport Repérage des Acquis Professionnels VAE

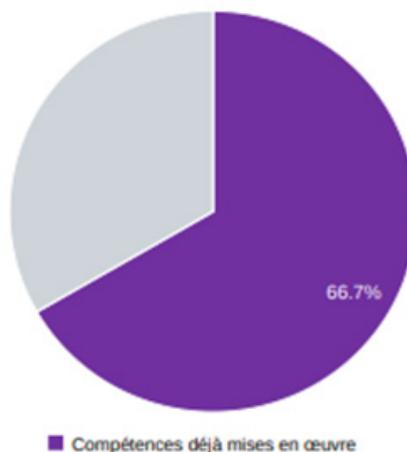


Date de passation : 20/10/2021

Résultats du questionnaire par blocs de compétences



Taux de recouvrement entre votre expérience et le titre professionnel ciblé



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

Les raisons qui ont poussé à la mise en œuvre de la VAE à distance sont les suivantes :

- Offrir la possibilité d'adapter l'accompagnement aux calendriers de disponibilités des candidats, en particulier des salariés non disponibles aux heures proposées en présentiel
- Diminuer, voire supprimer, les contraintes liées à la nécessité de se déplacer pour rencontrer son accompagnateur, en particulier sur les temps courts d'accompagnement individuel
- Un accès à tout moment de contenus pédagogiques VAE à disposition des candidats et des accompagnateurs
- L'usage du parcours de la plateforme pédagogique en multimodal (présentiel, à distance, individuel, en collectif)
- La possibilité d'utiliser toutes les fonctionnalités (accompagnement scénarisé, liens utiles, communauté, classe virtuelle, dépôt de documents, tchat, forum)

Les enseignements tirés de l'expérimentation VAE à distance

En 2017, le déploiement de ces ressources a été accompagné de campagnes d'information et de démonstration à destination des acteurs terrain pour en faciliter la prise en main et leur intégration dans l'offre de prestations VAE.

L'usage des ressources pour proposer la VAE à distance s'est opéré de façon progressive.

La situation sanitaire COVID a accéléré leur usage avec l'obligation de garantir la continuité de service.

Aujourd'hui la VAE à distance ne peut être systématisée, elle ne convient pas à tous les publics. C'est une option qui est décidée en concertation avec le candidat.

Points forts et pistes de progrès

Les points forts :

Économique et écologique (grâce à la réduction des déplacements), la VAE à distance répond aux besoins d'un certain nombre de candidats.

Elle permet de s'adapter au mieux à leurs disponibilités.

C'est une ressource pédagogique à disposition et accessible à tout moment.

Les pistes de progrès :

- Créer des parcours pédagogiques spécifiques par Référentiel emploi visé.
- Équiper les candidats qui ne sont pas dotés de matériels PC/Internet
- Augmenter l'appétence de l'usage des outils numériques.



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

L'Aftral a décidé de développer la VAE à distance à compter du dernier semestre 2022.

La VAE est gérée aujourd'hui de manière autonome dans les centres de l'Aftral. Son développement commercial et pédagogique n'est pas toujours optimum.

L'Aftral souhaite, par la mise en place de la VAE à distance, uniformiser le process, répondre aux démarches clients (particuliers & entreprises) et proposer un produit adapté à l'évolution de la demande et moderniser son offre.

La digitalisation de la VAE doit permettre également un travail facilité pour les équipes : commerciales, administratives et pédagogiques.

Comment, étapes, méthodologie...

La première étape fut d'établir le cadre de la VAE à distance :

- Qui, quel service, sera porteur ?
- Quel process : qui & quoi pour chaque étape de la VAE
- La place de l'humain (à quel moment & pourquoi)
- Les ressources nécessaires

Dans une seconde étape, nous avons construit le parcours digital :

- Identifier les ressources existantes à digitaliser
- Créer des ressources manquantes ou inadaptées à ce nouveau process
- Positionner les modules : synchrone & asynchrone

Dans une dernière étape nous testons le process imaginé :

- Utilisation d'une VAE collective d'un client pour l'environnement de test
- Mise en rapport du process VAE à distance avec la démarche VAE collective
- Identification des problématiques et ajustements pédagogiques et techniques

Natures des ressources développées

2 types de ressources développées dans la création de la VAE à distance

- Administratives (page web spécifique, renseignements & candidatures en lignes, environnement VAE ...)
- Pédagogiques (modules asynchrone & asynchrone, classes virtuelles, livrets 1 & 2 digitalisés ...)

Enseignements de l'expérimentation

Nous ne pouvons présenter que les enseignements de la phase test, la VAE à distance étant pour le moment encore en phase de conception.

Il ressort tout de même des points de vigilance et axes d'amélioration :

- L'importance de l'humain : la digitalisation ne doit, et ne peut, occulter la présence de contact humain lors de points clés de la démarche (ex : positionnement & recevabilité)
- Nécessité de donner de l'information : il faut pouvoir donner un maximum de renseignements (pédagogiques, administratives, financement) pour expliquer la démarche VAE afin de sensibiliser le candidat, le guider et le rassurer pour permettre sa réussite
- Accompagner les candidats dès la phase de positionnement et de recevabilité en leur proposant des ressources et supports pour optimiser leur choix et leur candidature

Points forts et piste de progrès

Lors de cette phase test nous avons pu relever différents éléments :

Positifs :

- Remise à plat du process VAE et optimisation de l'ensemble (ressources, communication, administratif & pédagogique)
- Mise en place de solutions innovantes et modernes
- Des publics réceptifs

Axes d'amélioration :

- Vigilance sur le qui fait quoi (commerce, administratif, pédagogie) aux étapes charnières
- Le digital ne remplace pas l'humain
- Optimiser ce temps humain dans le process : valeur ajoutée & gain de productivité

Nos perspectives

“

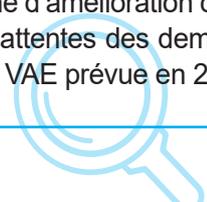
La VAE à distance est un outil porteur de solutions : commerciales & organisationnelles

Nous devons donc la présenter comme un projet novateur

Mais elle nécessite une vigilance dans notre process et notre communication

Cela encourage la démarche d'amélioration continue, nécessaire pour suivre les attentes des demandeurs et préparer l'évolution de la VAE prévue en 2024.

”





Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

C'est en 2020 que la structure fait le choix d'ajouter une offre de formation complémentaire à celle déjà mis en place avec l'accompagnement VAE.

Un outil digital était déjà utilisé dans la structure pour les accompagnements professionnels. Cet outil est une solution digitale métier, nommée My Talents. Il est dédié aux acteurs de l'orientation et des transitions professionnelles. L'outil permet d'avoir une approche innovante et évolutive du métier de l'accompagnement.

Mise en place du parcours VAE à distance

Dans la mise en place de cette nouvelle prestation VAE, l'équipe d'AP Ressources humaines comprenant des psychologues du travail, des consultants en ressources humaines et des accompagnateurs VAE ont élaboré par un travail d'ingénierie pédagogique le parcours VAE à distance. Au-delà du cadre réglementaire et méthodologique, il a fallu prendre du recul et se questionner sur la symbiose entre la pratique de l'accompagnement VAE et digitalisation.

Les questions suivantes ont alors émergé :

- Comment rendre accessible l'outil à chaque candidat ?
- Quelles ressources mettre à disposition ?
- Quels cadres méthodologiques et rédactionnels appliquer ?

Au sein d'AP Ressources Humaines ce dispositif comprend un accompagnement d'une durée de 12 heures, soit 8 rendez-vous d'1h30 sur une durée de 3 à 6 mois.

La durée de l'accompagnement est choisie avec le candidat selon sa situation personnelle et professionnelle, et du temps qu'il va pouvoir y accorder.

Cet élément est abordé dès le premier échange lors de la prise de contact.

C'est un accompagnement individualisé et personnalisé.

Dans la création des parcours digitaux, nous avons créé un parcours unique pour les diplômés du CAP au BTS.

Par la suite, dans l'usage des accompagnements nous avons créé des parcours dédiés pour les diplômés orientés métier (Exemple : Diplôme d'État de Moniteur Éducateur, Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé, Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants).

La mise en place du parcours VAE à distance a été accéléré par la situation sanitaire liée à la pandémie du Covid-19, où tous les accompagnements sont passés en distanciel. Le confinement nous a permis d'accélérer la création de ce parcours en le rendant 100% disponible à distance.

La création de ce parcours VAE à distance nous permet de dissocier la partie synchrone et asynchrone, de ce fait, d'avoir une traçabilité en termes de qualité notamment pour répondre aux besoins Qualiopi.

Dans la création de ce parcours VAE à distance, nous avons créé et mis en place des ressources adaptées en fonction de chaque diplôme.

Les ressources présentes dans le parcours VAE :

- Fiche méthodologique
- Des capsules vidéo explicatives des consultants
- Des capsules vidéo retour d'expérience des candidats
- Fiche rédactionnelle
- Le référentiel du diplôme visé
- Des extraits de livrets 2 validés

Les étapes de la VAE repris dans l'outil my Talents :

- Information sur le déroulement de la VAE
- Présentation du livret 2 et de la méthodologie
- Élaboration du livret 2 :
- Élaboration de la fiche de poste
- Analyse des points pertinents de l'expérience professionnelle au regard du référentiel du diplôme
- Élaboration des fiches activités
- Finalisation du livret 2
- Préparation à l'oral

Retour d'expérience et bonnes pratiques

L'accompagnateur doit s'engager dans une nouvelle démarche qui prend en compte la capacité d'autonomie de l'apprenant dans la sphère numérique tout en l'accompagnant dans cette voie.

La mise en place de cet outil dans l'accompagnement VAE a été très bénéfique, l'usage de cet outil rend le candidat autonome dans sa démarche où il possède un accès libre 24h/24h.

Les candidats deviennent acteurs de leur accompagnement grâce à une solution facile d'utilisation et intuitive.

Les avantages sont nombreux et le candidat est autonome. Il a accès plus aisément et facilement aux ressources en ligne, il reçoit également un rappel des rendez-vous ce qui permet de moins solliciter le consultant par mail ou SMS.

Le gain est donc double à la fois pour le candidat et pour le consultant en termes d'accessibilité, de facilité et de gain de temps. Il y a une optimisation des rendez-vous avec les candidats.

En effet, l'accompagnateur peut suivre l'avancée du candidat, cela permet d'évaluer les pertes de motivation ou un manque en compétences informatiques.

L'accompagnateur peut alors aménager le parcours. Il est crucial de maintenir la motivation des candidats qui se veut être plus difficile en distanciel.

L'usage de My Talents permet à l'accompagnateur un suivi précis qui est un enjeu majeur pour l'accompagnement VAE.

C'est l'accompagnateur qui est garant du cadre, il doit s'adapter à chaque candidat en fonction de son degré d'autonomie et ses capacités informatiques. La progression en temps réel du candidat permet d'adapter et de personnaliser le parcours pour répondre aux besoins spécifiques du candidat.

Les points de vigilance et préconisations

Les accompagnateurs doivent être formés aux différents outils digitaux. La formation semble importante pour suivre d'une part les candidats puis les évolutions digitales.

En effet, disposer d'un personnel qualifié et formé aux outils du numérique semble essentiel, une formation peut être envisageable (sensibiliser aux nouveaux outils).

Au sein de la structure, il a été réalisé des évaluations post-accompagnement, pour mettre en place des actions d'amélioration sur les parcours.

Un temps au début de l'accompagnement est à prévoir pour expliquer l'outil et son fonctionnement.

Tout au long de l'accompagnement, il est primordial de garder l'humain au cœur de l'accompagnement, la partie asynchrone permet de compléter les rendez-vous synchrones.

La mise à disposition des ressources pédagogiques et méthodologiques doit être bien étudiée afin de ne pas tomber dans le cimetière à document.

Il s'agit de rendre les ressources ludiques et interactives.



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

Il est très important de contextualiser la mise en place de la VAE dans le champ du sport et de l'animation.

Ce secteur, hautement règlementé, laisse aux organismes déconcentrés du ministère la responsabilité d'étudier les demandes de VAE et de délivrer l'attestation de recevabilité de la démarche.

Le schéma ci-dessous présente la démarche logique qui est appliquée.



Accueil au CREPS



Redirige vers DRAJES



DRAJES délivre la recevabilité

Le CREPS BFC, pour répondre aux exigences Qualiopi présente les modalités complètes de recevabilité dans ses outils de communication.

Il engage également une première démarche de préparation à l'accompagnement VAE sous la forme d'un positionnement complet (en visio ou en face à face)

La VAE à distance au sein du CREPS BFC

Quatre possibilités sont ouvertes pour l'accompagnement VAE :

- L'accompagnement individuel simple
- L'accompagnement individuel renforcé
- L'accompagnement collectif simple
- L'accompagnement collectif renforcé

Ces accompagnements mixent du présentiel et du distanciel.

La VAE à distance est une démarche engagée récemment pour répondre à une augmentation des demandes d'accompagnements collectifs renforcés. Elle vise à permettre essentiellement à des athlètes de haut niveau de valider des acquis d'expériences bénévoles et professionnelles tout en continuant la pratique sportive de haut-niveau.

La stratégie abordée vise donc à accompagner les fédérations partenaires dans l'accompagnement de leurs sportifs de haut-niveau. L'accompagnement proposé intègre la mise à jour de connaissances exigées dans les nouveaux référentiels des diplômes dans le champ du sport et de l'animation.

Stratégie et difficulté pour le CREPS :

- D'optimiser la qualité de l'accompagnement quel que soit le profil du candidat
- De répondre à toutes les demandes sur le territoire local (région Bourgogne-Franche-Comté)
- De répondre aux attentes des fédérations sur tout le territoire français
- De répondre aux exigences des évolutions des référentiels de diplômes dans le champ du sport et de l'animation.

Pour ce faire, le CREPS BFC se repose notamment sur son pôle numérique fortement développé dans le champ de la formation professionnelle.

Le CREPS BFC est la tête de réseau du R.N.S.P.F. (Réseau Numérique du Service Public de Formation), un consortium des CREPS et organismes déconcentrés du ministère pour développer les formations à distance.

Le R.N.S.P.F. est un outil de veille pédagogique et technique majeur pour tous les établissements publics de formation dans le champ du sport et de l'animation.

Des contenus ont été construits par le RNSPF en utilisant des outils numériques diversifiés :

- Plateforme LMS Claroline Connect de l'université Lyon 1
- Genially – Canva
- Rapid-Mooc (capsules vidéo avec écran vert)

Des contenus ont été construits par le RNSPF en utilisant des outils numériques diversifiés :

- Plateforme LMS Claroline Connect de l'université Lyon 1
- Genially – Canva
- Rapid-Mooc (capsules vidéos avec écran vert)

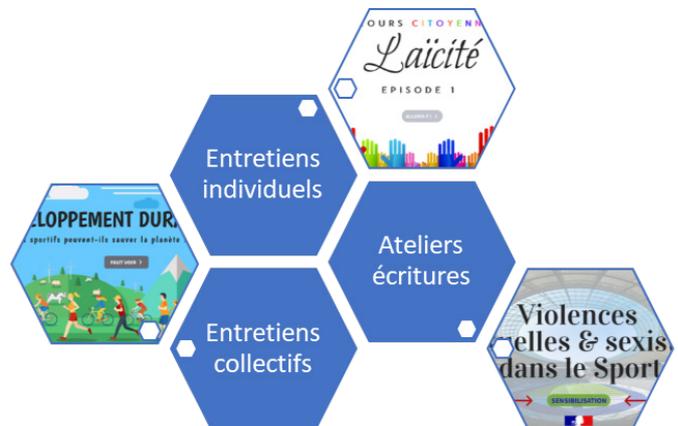
A l'issue du « positionnement », les candidats se voient proposés des accompagnements individualisés (qui peuvent être collectifs – C'est l'esprit de partage de compétences qui fait foi) en fonction des acquis initiaux.

Des renforcements sont proposés en y intégrant des séquences en distanciel.

L'accompagnement fait par la suite l'objet d'un suivi pédagogique sur la plateforme numérique Courbet 2 du CREPS Bourgogne-Franche-Comté. Elle permet aux accompagnateurs et candidats d'accéder aux outils de suivi de l'accompagnement.

A la charge de l'accompagnateur désigné de réaliser un suivi précis des étapes programmées en

amont (cela comprend le suivi des entretiens et la délivrance de badge).



Bilan et perspectives :

A ce jour, nous disposons de peu de recul pour analyser les bienfaits de la démarche hormis le fait que les fédérations se montrent très intéressées par le concept distanciel de l'accompagnement.

Il a quand même été noté que la mise en place de ces outils a nécessité des séquences de formations et d'accompagnements des accompagnateurs VAE à l'utilisation des outils numériques de suivi de l'accompagnement.

Ça ne s'est clairement pas réalisé si facilement que nous l'aurions espéré, certains accompagnateurs VAE étant très éloignés du numérique.

Des parcours de formation sur l'accompagnement à l'écriture sont également programmés.

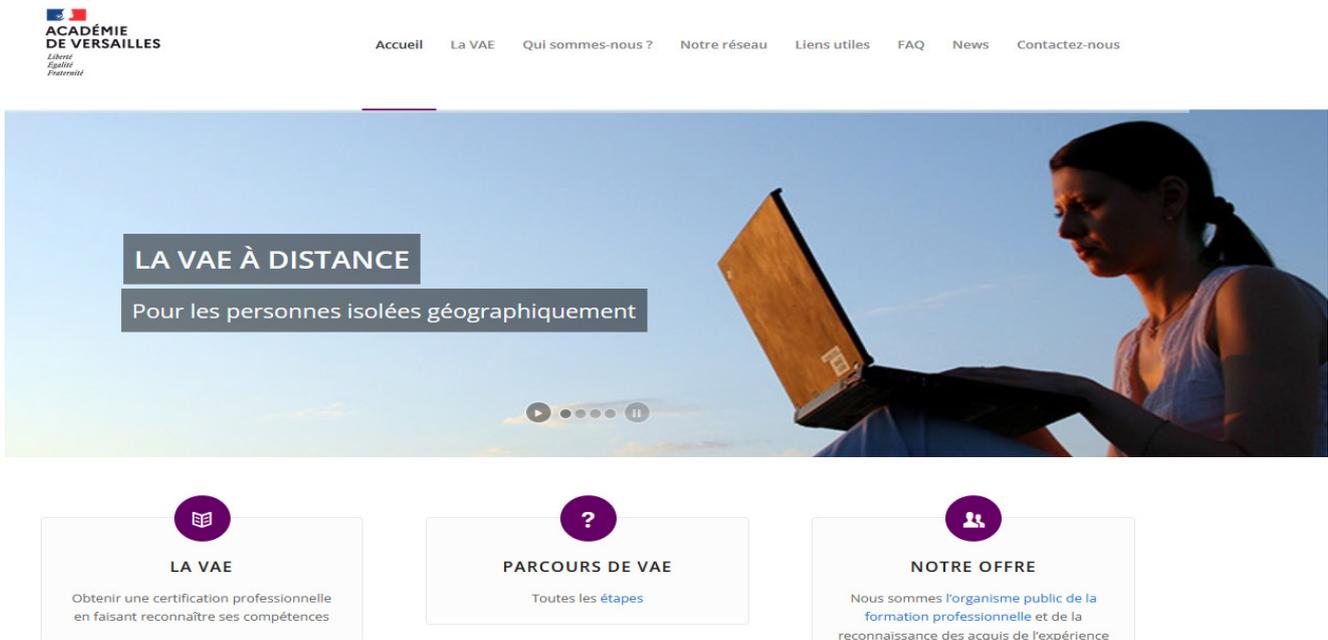
Mais le plus important reste à venir. La plateforme LMS vieillissante va bientôt être changée. L'objectif est de proposer une plateforme LMS séduisante qui puisse intégrer les contenus précédemment construits et individualiser les démarches d'accompagnement.



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

Le dispositif VAE à distance a été mis en œuvre au sein de l'académie de Versailles en 2015, pour répondre à une demande des personnes expatriées.

A cette période les entreprises pour qui nous accompagnions des salariés mutés à l'étranger étaient désireuses de pouvoir poursuivre leur cursus ; c'est ainsi qu'est venue l'idée de poursuivre leur accompagnement via une plateforme d'accompagnement à distance.



Comment : étapes et méthodologie

Il a été créé un site spécifique pour promouvoir la VAE à distance pour les expatriés www.vaexpat.com qui a été très vite soutenu par le Ministère des Affaires étrangères et tout un ensemble d'acteurs œuvrant en faveur des expatriés.

A force de notoriété du site, d'autres personnes nous contactaient, sans pourtant correspondre au

profil « expatrié », mais désireuses d'un accompagnement à distance car éloignées des centres de VAE ou avec un travail à horaires décalés ne leur permettant pas un accompagnement standard.

Nous avons donc élargi la cible aux personnes en incapacité de se déplacer dans les centres de VAE pour des raisons physiques (handicap) ou professionnelles (métiers à horaires décalés) ou géographiques (expatriation) et renommé le site www.VAE à distance.com

Nature des ressources développées

Ce site dédié à la VAE permet aux visiteurs de :

- s'informer sur la VAE
- prendre connaissance du dispositif spécifique d'accompagnement à distance
- rentrer en contact avec le DAVA via un formulaire dématérialisé
- être conseillé dans son projet professionnel
- contracter un accompagnement VAE à distance avec le DAVA

Enseignements de l'expérimentation

Le site a désormais passé le cap de l'expérimentation et depuis son lancement en 2015 des demandes affluent régulièrement qui font toutes l'objet d'une réponse individualisée.

L'enseignement tiré de cette expérimentation est que le DAVA a su dupliquer cette offre dans son catalogue standard et propose désormais la modalité à distance à des candidats géographiquement proches de ses centres.

Le DAVA propose désormais des formats d'accompagnement hybrides et également des réunions d'information à distance, ce qui permet à des salariés de suivre la réunion depuis leur poste de travail.

Points forts et pistes de progrès

La VAE à distance au DAVA représente une offre de service globale et non pas juste la modalité à distance.

Depuis 2020, la modalité à distance n'est plus une innovation mais une adaptation incontournable.

Chaque formulaire de contact est analysé et une réponse personnalisée est adressée au demandeur, en lui proposant soit un accompagnement VAE avec une préconisation du (ou des) diplôme(s), soit une orientation vers la structure habilitée à répondre à sa demande, si celle-ci ne concerne pas la VAE ou si elle porte sur un diplôme d'un autre certificateur.

Côté candidat le point fort est l'annulation du temps de trajet. De ce fait beaucoup de rdv autrefois annulés sont maintenus. Les candidats arrivent à mieux faire coïncider activité professionnelle et VAE.

Nos perspectives

Les perspectives de développement concernent essentiellement l'extension de la modalité à distance aux jurys.

Aujourd'hui sur l'Île de France seul le Service Interacadémique des Examens et Concours est l'organisme garant de l'organisation des jurys et sa logistique actuelle n'est pas toujours adaptée à cette modalité.



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?



CYClick & Learn



Pour répondre à ces nouveaux défis, CY Cergy Paris Université a anticipé avec une solution innovante en lançant CYClick&Learn, la première application mobile dédiée à l'accompagnement VAE, pour dynamiser et amplifier l'accès au dispositif.

Sensibles aux retours d'expériences des candidats VAE faisant état de besoins complémentaires sur des thèmes spécifiques, les équipes VAE ont œuvré au développement de l'application CYClick&Learn.

C'est une offre qui a été pensée pour optimiser l'expérience candidat. Le candidat utilise l'application à son rythme où et quand il le souhaite.

Autonome mais pas seul pour autant, le candidat aura la possibilité d'échanger avec un coach. Le parcours est jalonné de vidéos avec des modules ludiques mêlant jeux, quiz et challenges.

Retour d'expérience

Avant de débuter notre projet digital, nous devons organiser notre réflexion et répondre à plusieurs questions.

Quel est l'objectif ? pour quelle cible ? quel résultat attendu ?

Nous sommes partis de l'écart constaté entre les parcours VAE de nos candidats et notre offre de service qui ne répondait pas complètement à leur besoin.

Les publics les plus éloignés de l'emploi et/ou les moins diplômés rencontraient des difficultés à suivre une démarche VAE.

Nous avons constaté que cela engendrait des prolongations des parcours, une perte de motivation voire même des abandons.

Notre volonté était de contribuer à l'égalité des chances et lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite éducative.

En parallèle, nous avons pour ambition de proposer une nouvelle offre de service aux candidats qui avaient fait le choix de ne pas être accompagnés dans la rédaction de leur dossier par l'un de nos experts VAE.

Quelle solution retenue ?

Le choix d'une application dédiée à l'accompagnement VAE nous est très vite apparu comme la solution à apporter.

Nous pouvions ainsi renforcer/développer notre prestation d'accompagnement, permettre une montée en compétences sur des thématiques ciblées (approche par compétences, analyse de référentiel, explicitation de pratiques professionnelles...) en s'appuyant sur une pédagogie innovante permettant une plus grande facilité d'accès à des certifications du premier cycle (et plus) et une plus grande flexibilité par sa modalité 100% distanciel.

Le contenu serait accessible partout et tout le temps, l'application permet de lever les contraintes horaires que rencontrent de nombreux candidats.

Contrairement à une plateforme e-learning, la mise en place d'une application formation est très simple, surtout si on fait le choix d'une solution marque blanche. Le lancement est plus rapide et à moindre coût.

Quelles ressources ? (Humaine, financière, technologique)

Dans un premier temps, il faut définir l'ensemble des ressources nécessaires et utiles à la réalisation du projet.

Ressources humaines : Définition d'une équipe projet

Dans le cadre de la mise en place de notre application, notre équipe projet était composée de 2 Chefs de projet (un chef de projet interne et un chef de projet externe), d'un expert métier (un accompagnateur VAE interne), un ingénieur pédagogique externe, d'une équipe communication (un chargé marketing, un responsable des Relations presse et relations extérieures, un content Manager) et du responsable de l'informatique.

Ressources financières : Quel budget ?

Contrairement aux marchés privés, les marchés publics doivent se faire par le biais d'un appel d'offres. Une organisation publique est dans l'obligation de transmettre publiquement l'information selon laquelle elle recherche un prestataire. La procédure peut prendre plusieurs mois. Le seul cas où le prestataire peut être choisi directement par une organisation publique concerne des travaux inférieurs à 40 000€. Nous avons donc décidé de rédiger un cahier des charges avec un budget alloué au projet inférieur à 40 000€. Ce cahier des charges a été transmis à 5 prestataires.

Nous avons créé une grille de notation avec pondérations, ce qui nous a permis de sélectionner notre partenaire.

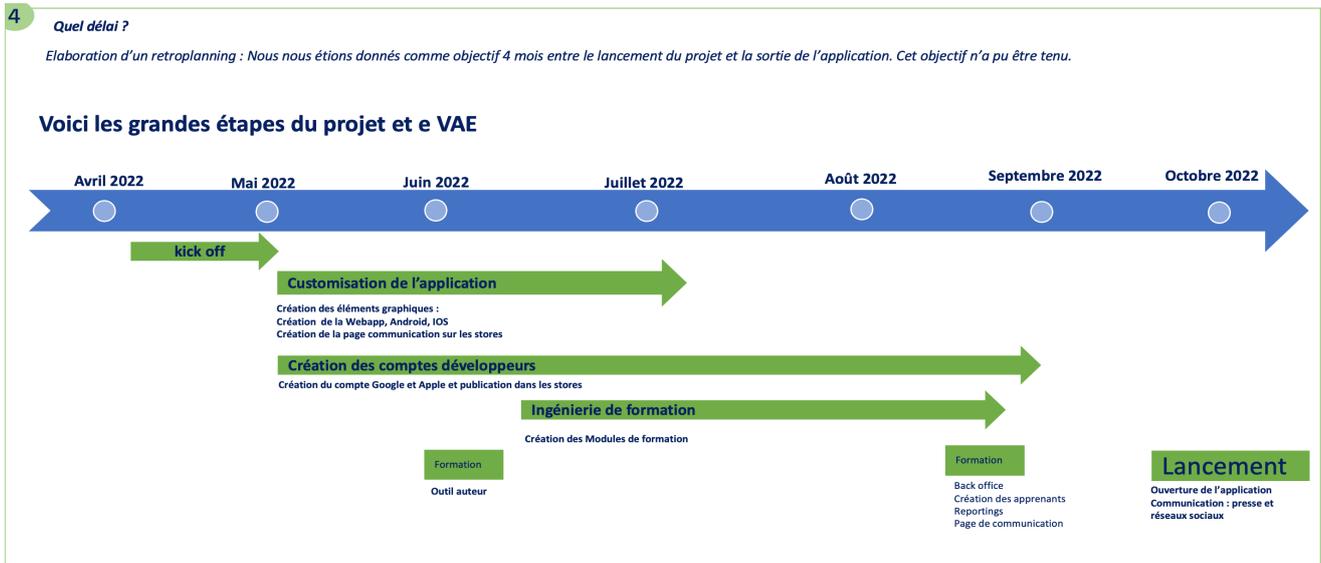
Ressources technologiques : Recensement du matériel, technologies

Le choix d'une application formation en marque blanche nous a permis d'éliminer le besoin en ressources technologiques.

Nous avons fait le choix d'un produit clé en main qui nous permet de diffuser rapidement du contenu.

Aucun développement à prévoir, aucun investissement à prévoir pour améliorer le produit, les montées de version sont gratuites. L'avantage est la customisation de l'application selon notre charte graphique et le fait que le nom du fournisseur reste inconnu.

Quel délai ?



Comment évaluer et quand ?

Évaluation de la formation et de l'application CY-Click&Learn

- Évaluation de connaissances : Les différentes séquences de formation sont jalonnées par des évaluations sur les connaissances acquises. Nous avons opté pour une validation de la séquence à partir de 80% de bonnes réponses. En dessous, nous conseillons au candidat de refaire la séquence puis de refaire l'évaluation.
- Évaluation de la satisfaction : Pour mesurer la qualité du parcours de formation et sa pertinence, à la fin de chaque module, le candidat doit répondre à un questionnaire de satisfaction. L'objectif est d'utiliser les retours obtenus pour améliorer et faire évoluer notre parcours de formation.

Retour d'expérience

Notre application CYClick&Learn a vu le jour en octobre 2022 et a reçu un excellent accueil de la part de nos candidats, de notre direction et de notre établissement.

Aujourd'hui, chaque nouveau candidat accompagné ou non accompagné par un expert VAE adhère à notre application.

Difficultés rencontrées :

Le projet a pris 3 mois de retard par rapport au planning prévisionnel. Les raisons de ce retard sont notamment dues à des durées de validation en interne trop longues ainsi que des difficultés rencontrées au moment de la création de comptes développeurs « Apple et Google ».

En effet, la création de comptes développeurs est payante, Apple et Google exigent un paiement en ligne au moment de la création.

En tant qu'établissement public, nous avons deux contraintes :

- Autorisation de paiement uniquement si nous déclarons la réalisation d'une prestation (déclaration de service fait) et
- Autorisation de paiement uniquement sur facture

Or dans ce cas, seul le paiement en ligne permettait la création des comptes développeurs. Après plusieurs échanges entre nos services informatiques, comptables et les services Apple et Google, nous avons pu trouver un compromis nous permettant de créer ces comptes.

Points de vigilance et perspectives :

- Bien définir les besoins et clarifier les objectifs.
- Identifier, impliquer et faire adhérer les acteurs du projet dès le démarrage
- Avoir le soutien de sa direction
- Avoir une bonne connaissance du marché et des solutions (ne pas hésiter à demander des démonstrations, obtenir des références afin de comparer les solutions)
- Ne pas sous-estimer la nécessité d'une bonne collaboration et communication avec le prestataire dans le cadre d'une solution clé en main.

CYClick&learn est actuellement proposée à nos candidats VAE. En tant qu'université, nous souhaitons capitaliser sur cet investissement.

Notre ambition est de pouvoir ouvrir l'application à un autre public (les étudiants par exemple).

En effet, nous avons la possibilité de créer d'autres parcours de formation indépendants, dédiés à des publics spécifiques.



Université Du Domicile

Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

Forte de son implantation sur les territoires et en qualité de tête de réseau, elle déploie l'offre de formation et VAE avec l'appui d'organismes de formation partenaires.

En 2021, 172 candidats – accompagnés par des organismes de notre réseau se sont présentés à un jury de certification avec un taux de réussite au titre visé de 71%.

Le service VAE de l'UDD

Notre équipe spécialisée et certifiée dans le domaine de la VAE a trois missions principales

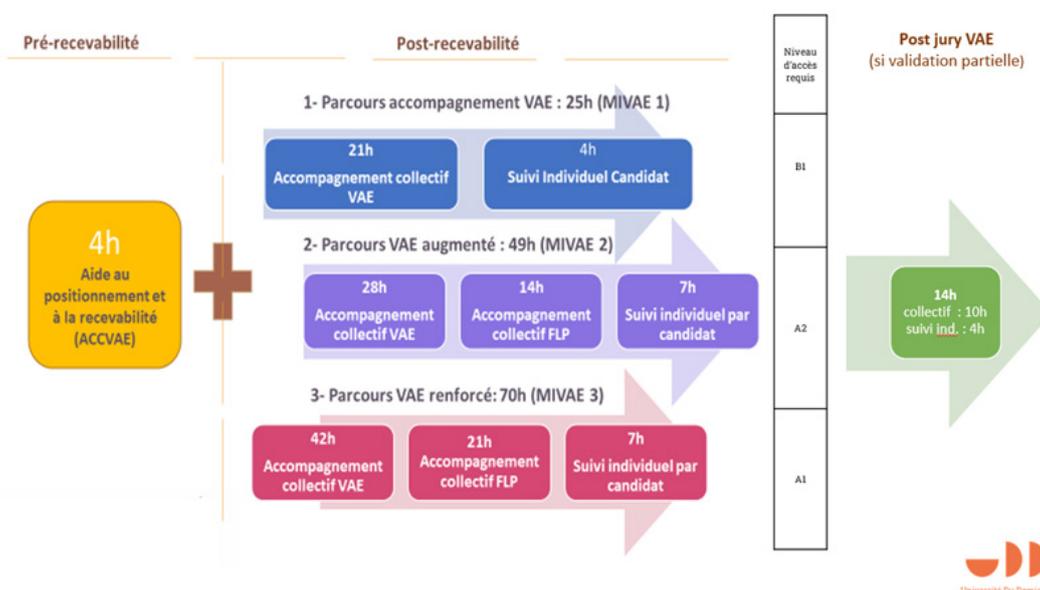
- Accompagner les organismes de formation labellisés dans la mise en œuvre d'actions de VAE visant les titres IPERIA, en conformité avec les exigences qualité ;
- Assurer la formation et la professionnalisation des accompagnateurs VAE ;

- Anticiper les évolutions du dispositif et de l'offre en participant à des expérimentations (VAE à distance, VAE hybride, VAE par bloc, REVA1 et 2) et en créant des outils innovants.

L'offre VAE de l'UDD

Historiquement, la branche du secteur des particuliers employeurs et de l'emploi à domicile a choisi la VAE collective, en tant que voie d'accès à ses certifications, dès la création du dispositif VAE en 2002. Depuis cette date, les salariés du secteur disposent d'un module de base pour la préparation de leur dossier et de leur entretien avec le jury, entièrement pris en charge.

En 2019, notre catalogue s'est enrichi de nouveaux modules, intégrant l'aide au positionnement et à la recevabilité, ainsi que la dimension langagière. Il propose également une suite de parcours pour les candidats validés partiellement ou non validés à l'issue d'un jury VAE. Cette offre d'accompagnement global, composée de cinq modules, vise à sécuriser le projet de VAE des candidats et à limiter les abandons et les validations partielles. L'ensemble des modules est accessible en présentiel, distanciel et blended.



La VAE à distance a été expérimentée puis déployée, au sein de notre réseau, pour apporter une solution aux candidats rencontrant des difficultés d'accès au dispositif dans leur territoire.

Elle s'adressait notamment à des personnes très éloignées physiquement des prestataires de service ou soumis à des contraintes professionnelles (salarier en emploi, horaires décalés) ou personnelles (maladie, mobilité réduite, sans moyen de transport). Dans tous les cas, la VAE à distance constituait un moyen de lever ces freins en limitant les abandons, à toutes les étapes du parcours.

A cela, s'ajoutait une demande croissante d'accompagnement à distance due au développement des usages numériques, au sein de la sphère privée ; demande qui s'est encore accentuée durant la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19.

En résumé, la VAE à distance est apparue comme une solution dans les situations suivantes :

- Territoires déficitaires en offre d'accompagnement VAE (absence de prestataires)
- Indisponibilité des prestataires VAE, en dehors des heures de travail (soir et week-end)
- Mobilité limitée des candidats (sans permis de conduire, sans moyen de transport)
- Indisponibilité des candidats sur des temps collectifs, en journée (candidats en multi-emplois difficilement remplaçables)

Comment, étapes, méthodologie...

A ce jour, la VAE à distance, 100% à distance, est proposée aux salariés du secteur au moyen de deux dispositifs distincts : la FOAD et la téléformation.

La VAE - FOAD

Ce dispositif repose sur l'utilisation d'une plateforme d'apprentissage collaborative (LMS). L'espace de travail virtuel intègre des modes de communication synchrone et asynchrone. Les échanges avec l'accompagnateur peuvent se faire en temps réel, à

travers les messageries instantanées, ou de façon différée par mail ou via un forum d'échanges.

Le candidat dispose d'activités et de ressources numériques disponibles à tout moment, favorisant son autonomie. Ce dispositif facilite les échanges indirects et directs entre utilisateurs.

A ce jour, 38 candidats, en majorité de niveau B1, ont réalisé un parcours à distance, comprenant une aide au positionnement et à la recevabilité en amont et un accompagnement à la VAE de 25h.

La VAE - Téléformation

La téléformation désigne la transposition de l'accompagnement en présentiel en classes virtuelles. La prestation est essentiellement en mode synchrone et se concrétise par des entretiens par téléphone et des rendez-vous en visioconférence.

En asynchrone, il comprend des échanges par mail : conseils méthodologiques et retours sur le dossier VAE, notamment. Sa mise en place ne nécessite pas de plateforme. Tous les modules VAE de notre catalogue sont accessibles par ce dispositif.

Du fait de sa souplesse d'utilisation, la téléformation a été mise à profit durant les quinze mois de confinement obligatoire (mars 2020 à juin 2021) pour maintenir l'accès à la VAE, suscitant progressivement un nouvel intérêt chez les utilisateurs, candidats et professionnels, pour ce mode d'accompagnement et ses outils associés.

A ce jour, via ce dispositif, 54 candidats ont réalisé un parcours complet couvrant, selon les besoins, toutes les étapes : pré, post recevabilité, post jury VAE, et incluant, pour certains, la dimension langagière. Notre objectif était notamment de vérifier la pertinence de la VAE à distance auprès de publics de niveau A2 et A1, nécessitant un accompagnement hybride, combinant VAE, renforcement en français et dans les compétences numériques.

Nature des ressources développées

La VAE à distance

L'organisme de formation qui a réalisé l'expérimentation disposait déjà d'une plateforme LMS, accessible en full web (sans téléchargement), avec un identifiant et un mot de passe, ouvrant l'accès à un parcours personnalisé permettant d'évoluer à son rythme, ainsi qu'à un outil de visioconférence intégré. Il a construit l'architecture des parcours en s'appuyant sur les outils du certificateur et ceux de l'UDD, en les adaptant à la modalité distancielle.

Plus précisément, en termes de production, il a développé deux parcours en ligne composés chacun de plusieurs modules : L'aide au positionnement et à la recevabilité (7 modules) ; L'accompagnement à la VAE (12 modules). Pour faciliter le travail d'inventaire et l'entrée en écriture, notre partenaire a digitalisé le cahier d'activités venant en appui du dossier de VAE, en déclinant les huit étapes de travail du candidat sous la forme d'un parcours par étape.

(Voir le schéma ci-dessous)

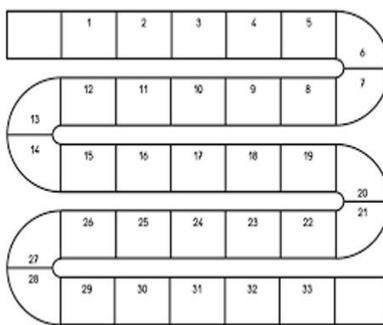
Dans le souci de maintenir la motivation et l'engagement du candidat tout au long de son parcours, des ressources pédagogiques diversifiées ont été élaborées et intégrées dans la plateforme : Jeux pédagogiques, vidéos, apports informatifs, livrets pédagogiques, tutorat en ligne.

Le tout est ponctué d'un suivi synchrone (appels vocaux ou vidéo) pour expliciter les objectifs de travail, accompagner l'expression des expériences, délivrer des conseils personnalisés, évaluer/soutenir la progression du candidat.

Cette progression illustre le taux de couverture des compétences candidat au regard du référentiel visé et sont accessibles via la plateforme pédagogique. Ces informations sont ensuite utilisées par l'accompagnateur pour conduire l'entretien-conseil. La modalité d'utilisation de cet outillage est proposée individuellement, en présentiel ou à distance.

Page d'accueil	Parcours modules	Ressources	Contacts	Agenda
	Etape 1	Mot de bienvenue – le livret d'accueil du candidat		
Profil	Etape 2	Le dispositif et le parcours du candidat		
	Etape 3	Les outils du candidat : <i>Le référentiel, le dossier de VAE</i>		
Messagerie	Etape 4	Inventaire et rédaction des activités et expériences		
	Etape 5	Analyse de sa pratique professionnelle		
Progression	Etape 6	Mise en forme du dossier de VAE		
	Etape 7	Préparation de l'entretien avec le jury		
Mémo des modules		Tuto et lien visio-conférences		

Progression du candidat
(Sous la forme du jeu de l'oie)



La VAE - Téléformation

Afin d'encourager et accompagner la mise en œuvre de ce dispositif, au sein de notre réseau, nous avons conçu et mis à disposition les outils suivants :

Pour les organismes de formation :

- Guide des bonnes pratiques de la téléformation
- Supports pour l'animation des modules (diaporama)
- Trame pédagogique (avec colonnes permettant de préciser les modalités asynchrone, synchrone) par séquence
- Guide pour la planification des parcours

Pour les candidats :

- Livret d'accueil VAE (avec recommandations pour les parcours à distance)
- Kit VAE (ensemble des outils dématérialisés)

Enseignements de l'expérimentation

Au regard des résultats de nos expérimentations, la VAE à distance présente des avantages certains, tant pour les candidats que pour les accompagnateurs, en particulier pour tous ceux qui utilisent, apprécient et maîtrisent les nouvelles technologies et/ou qui sont dans l'impossibilité de faire une VAE en présentiel.

Côté VAE à distance, le « parcours du candidat », pas à pas, et l'ensemble des fonctionnalités et ressources intégrées à la plateforme sont globalement très appréciées par les utilisateurs. Ce format semble idéal pour développer l'autonomie du candidat et maintenir la dynamique « d'auto-formation » qui le caractérise puisqu'il a construit ses savoirs et compétences par lui-même (autodidaxie) sur le terrain.

Grace aux supports intégrés, il retrace son parcours professionnel/bénévole et ses expériences, seul, à son rythme. Ce gain d'autonomie du candidat est fructueux et durable tant qu'il a des retours conti-

nus, personnalisés sur son travail et qu'il se sent soutenu dans sa démarche.

Aussi, la VAE à distance ne doit pas minimiser les temps distanciels synchrones et asynchrones, individuels et collectifs, avec l'accompagnateur VAE. Les interactions du binôme accompagnateur-candidat, en temps réel, ont des vertus irremplaçables pour faciliter l'émergence, l'expression, l'exploration et l'explicitation des situations vécues et la recherche de sens par le candidat.

Une articulation ordonnée et concertée des temps synchrones / asynchrones durant la VAE, assure une meilleure réussite des parcours et prévient également les décrochages et abandons.

Préconisations :

Selon notre cahier des charges, les organismes de formation souhaitant ouvrir des actions de VAE à distance doivent respecter les conditions suivantes : Temps synchrone supérieur à 30% et inférieur à 50% de la durée globale du parcours VAE.

Par exemple, pour un accompagnement à la VAE classique (25h), la répartition peut être la suivante :

- Accompagnement collectif : 6h45 (synchrone)
- Accompagnement individualisé : 4h30 (synchrone)
- E-learning, suivi individualisé ; 13h45 (asynchrone)
- Total Temps synchrone : 44,6% ; temps asynchrone : 55,4%

Par ailleurs, l'ouverture d'actions VAE à distance est conditionnée par l'obtention d'un passeport FOAD qui nous permet de sécuriser la qualité des accompagnements.

La procédure d'obtention se déroule en 3 étapes :

- Un entretien téléphonique pour échanger sur les motivations de l'organisme de formation et les ressources humaines et matérielles dont il dispose
- Un dossier de candidature pour apprécier les moyens techno-pédagogiques qu'il met en œuvre dans le cadre d'un accompagnement à distance

- L'analyse d'une action VAE à distance à la lumière d'un questionnaire de satisfaction pour nous assurer de la qualité de l'action.

Côté VAE et téléformation

Comme pour la FOAD, la réussite des parcours repose au moins sur trois éléments : Le diagnostic des besoins du candidat en amont ; la maîtrise et la disposition d'outils numériques fonctionnels ; la qualité de la relation et de la communication entre l'accompagnateur et le candidat durant la VAE.

La durée de l'accompagnement est la même qu'en présentiel. Par exemple, pour le module de 25h, la répartition est la suivante :

- Accompagnement collectif : 21h (synchrone)
- Suivi individuel (synchrone) : 4h (synchrone)

Dans les deux cas (à distance et téléformation)

Comme toute action de développement de compétences, la VAE à distance exige de la part des utilisateurs, motivation, engagement, responsabilité et organisation, pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels. Les deux parties collaborent d'autant mieux quand elles ont formulé clairement et confirmé formellement leur engagement mutuel. Elle impose également, la vérification de prérequis confirmant l'autonomie numérique de l'utilisateur sur les quatre critères suivants : posséder des compétences bureautiques (1) et numériques (2) de base ; disposer d'un matériel (3) et d'un environnement (4) adaptés à la modalité distancielle.

Si la FOAD a révolutionné l'apprentissage et l'approche pédagogique des formateurs, la VAE à distance réinterroge aujourd'hui les professionnels de la VAE dans leur vision et pratique d'accompagnement, ainsi que la relation pédagogique (duelle) entre le candidat et l'accompagnateur. Elle fait aussi émerger des besoins de formation et de professionnalisation pour rester en phase avec l'évolution du dispositif, du métier et des outils.

Points forts et pistes de progrès

Facteurs de réussite des parcours :

- Rapidité d'inscription dans le parcours
- Adaptation au rythme et besoins du candidat
- Réactivité de l'organisme accompagnateur
- Echanges personnalisés avec le candidat
- Modules e-learning ludiques et interactifs
- Adaptation du dossier de VAE et cahier d'activités, en ligne
- Différents canaux de communication s'adaptant aux préférences du candidat
- Temps synchrones, de préférence en visioconférence :
 - Ajoute la dimension humaine au dispositif en ligne
 - Favorise les échanges entre pairs
 - Renforce la relation duelle et/ou collective entre l'accompagnateur et le(s)candidat(s)

Pistes de progrès :

- Réaliser un diagnostic systématique des compétences langagières et numériques des candidats et de l'accès au matériel informatique, en amont de la VAE
- Proposer une offre de service et de formation pour développer ces compétences avant la VAE
- Durant le parcours, systématiser les points d'étape, individuels et collectifs, les bilans intermédiaires et finaux, pour avoir des retours sur le dispositif et les outils notamment
- Augmenter le taux de réponses aux questionnaires de satisfaction
- Intégrer un outil de planification à la plateforme pour faciliter l'inscription aux visioconférences



Pourquoi avoir mis en œuvre de la VAE à distance ?

Le dispositif proposé à la MGEN répond à un besoin de sécurisation des parcours pour un public des détachés de l'Éducation Nationale qui rejoignent la structure. Il apporte la même réponse aux salariés de l'entreprise.

Ce sont des nouveaux délégués et/ou des nouveaux directeurs. Il est donc nécessaire qu'ils puissent valider des compétences leur permettant de prendre en charge leur fonction.

Du fait de la construction de promotion et d'un parcours de formation, le groupe est une donnée fondamentale.

La VAE si elle est partielle pourra être validée à terme grâce aux modules de formation proposés à distance également par l'Université.

Diplômes visés :

- Master ESS (Économie Sociale et Solidaire)
- Master MAE (Management et Administration des Entreprises).

Comment, étapes, méthodologie...

En superposant différents calques :

- **1er calque** : l'identité de MGEN à travers le champ de l'ESS, c'est-à-dire des candidats rejoignant l'ESS ont une expérience dans le champ de l'ESS ce qui facilite leur recevabilité (Livret 1). Pour le MAE cela concerne les champs du management.

2ème calque : un parcours de formation interne pour l'ESS qui permet une montée en compétence la première année pour pouvoir valider le diplôme. Dans le cas d'une VAE partielle les modules préconisés sont accessibles par le candidat. Pour le MAE dans le cas de nouveau directeur c'est aussi le cas. Pour le MAE concernant des directeurs déjà en poste dans le cas d'une VAE partielle les modules

sont uniquement en post-jury VAE.

Dans tous les cas, le candidat peut valider sa demande de VAE.

3ème calque : l'accompagnement individuel et les ateliers collectifs. Chaque candidat est accompagné à hauteur de 12h par un consultant jusqu'au passage devant le jury. A cela s'ajoute des temps de regroupement via des Ateliers collectifs qui se déroulent lors des semaines de formation.

Il y a 4 ateliers de proposé d'une durée de 4h dont les objectifs sont les suivants :

- Atelier 0 : présentation du dispositif et positionnement
- Atelier 1 : Analyse du parcours pro et perso 4h
- Atelier 2 : Repérage des compétences 4h
- Atelier 3 : Atelier écriture 4h
- Atelier 4 : Préparation à l'oral 4h

Le dispositif s'étale de septembre avec une présentation des dispositifs aux nouveaux candidats jusqu'au passage en jury 1 an et demi plus tard.

4ème calque : la gestion de l'ensemble des supports se fait sur la plateforme UMTICE de l'université.

Le candidat, une fois inscrit peut déposer son dossier de demande de recevabilité ainsi que les pièces administratives. Ensuite il pourra déposer son dossier intermédiaire puis son dossier final ainsi qu'un autre support permettant d'apporter des éléments complémentaires au dossier de demande de VAE.

Le jury accède à son espace pour y retrouver tous ces éléments.

Avec des groupes de 16 à 24 personnes l'information est centralisée de manière plus efficace.

Mais légalement l'obligation d'archiver les livrets de recevabilité sous format papier demeure, donc il est demandé aux candidats de l'envoyer également.

PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX SUR LES EXPÉRIMENTATIONS DE VAE À DISTANCE

Comme le montre ce schéma, la démarche VAE se déroule en trois étapes.

Vous trouverez ci-dessous différentes rubriques. Chacune est dédiée à une étape de la VAE. La première rubrique, intitulée " Introduction : S'approprier la démarche", est à consulter en premier. Il s'agit d'une introduction qui vous permettra d'en apprendre plus sur la démarche VAE.

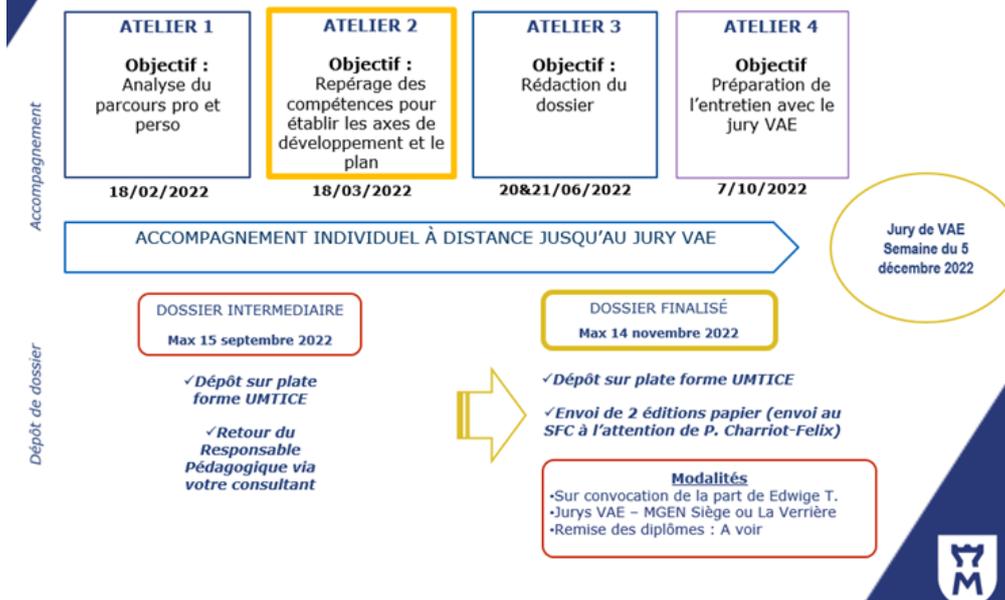
N.B : vous devez cliquer sur la flèche pour afficher la rubrique. Si vous cliquez à nouveau, la rubrique se fermera.

▶ Tout ouvrir ▼ Tout fermer

Instruction : un clic sur le titre de la section affiche ou masque cette section

- ▶ Introduction : S'approprier la démarche
- ▶ Étape 1 : Effectuer une demande de recevabilité
- ▶ Étape 2 : Constituer son dossier de demande de VAE
- ▶ Étape 3 : Se préparer à l'entretien avec le jury VAE
- ▶ Compléter sa validation
- ▶ FAQ

OU EN SOMMES-NOUS DANS LE PARCOURS DE LA VAE MGEN



Nature des ressources développées

- Référentiel compétences par diplôme
- Supports pour guider le candidat dans sa rédaction
- Supports de présentation des ateliers qui donnent systématiquement le positionnement dans le temps et les échéances à venir
- UMTICE rassemble les éléments méthodologiques.

Enseignements de l'expérimentation

Constat principal : associer une ingénierie de parcours à un dispositif de VAE renforce le taux de réussite.

La VAE partielle est mieux comprise car le candidat est sécurisé du fait qu'un planning de formation lui permet de se positionner sur les modules qu'il doit suivre.

Donc pour une VAE partielle il s'agit d'une temporalité et non d'un échec.

Le collectif déjà présent par la construction de promotions est renforcé à travers le dispositif. Les ateliers permettent de profiter des questionnements pour les faire passer d'un stade individuel à un stade collectif.

Chaque candidat trouve ainsi des réponses et construit sa compréhension du dispositif. La vitesse de progression reste individuelle mais l'individu n'est pas isolé et peut s'appuyer sur le groupe.

De plus, les apports lors des ateliers croisent ceux des consultants, ce qui est complémentaire.

Le temps d'incubation de la méthodologie est relatif selon les candidats, mais généralement assez long jusqu'à la rédaction.

Ces éléments absents en VAE individuelles font que le consultant est une ressource encore plus importante à de multiples niveaux (motivation, écoute, guidance ...).

Points forts et pistes de progrès

- Politique formation de l'entreprise et portage politique du dispositif
- Imbrication du dispositif de formation MGEN et de celui de l'Université
- Qualité dans le portage du dispositif avec comme objectif qu'aucun candidat ne soit sans situation précise (report de sa VAE, VAE partielle, abandon...)
- Un taux de réussite élevé en prenant en compte la temporalité portée par MGEN
- Qualité de l'accompagnement individuel et de l'exigence dans la méthodologie pour répondre aux exigences universitaires
- Méthodologie VAE adaptive et inclusive

Interne Université :

Développer un outil plus ergonomique et adapté à la gestion de la VAE.

3 PARTIE

BONNES PRATIQUES ET PRÉCONISATIONS POUR UNE VAE À DISTANCE

Les expérimentations que nous venons de parcourir peuvent se résumer en deux aspects bien distincts.

- D'un côté ce qui permet de gérer le parcours administratif de la personne.
- De l'autre le contenu pédagogique du parcours qu'il concerne la méthodologie de rédaction ou les compléments de formation techniques du diplôme visé.

Nous pouvons remarquer que chaque acteur a privilégié selon son organisation, sa pratique, l'un ou l'autre des axes ou les deux.

Ces deux axes peuvent être réalisés complètement à distance.

Les plus-values de la VAE à distance

Un des premiers objectifs de la VAE à distance est de simplifier les démarches et d'en faciliter l'accès au plus grand nombre de candidats.

Faciliter l'accès au plus grand nombre :

La VAE à distance permet de supprimer les temps de trajet pour toute personne éloignée d'un centre de validation et d'accompagnement. Cette difficulté d'accès peut aussi être due à des contraintes physiques ou organisationnelles.

Elle apporte aux candidats un gain de temps et un gain économique.

Ces moyens distanciels apportent une souplesse de planning qui permet d'offrir un service hors temps de travail à des salariés très pris par leur activité professionnelle. Cela peut aussi leur permettre d'interagir pendant le temps de travail, en économisant les déplacements.

En termes d'organisation de travail, cette souplesse peut être aussi une plus-value du côté accompagnateurs qui l'ont soulignée comme facteur de confort et de qualité de vie.

Donc de meilleur service aux candidats.

Un facteur d'efficacité pédagogique :

Plusieurs structures à organisation multisite avaient constaté une tendance à la disparité de leurs pratiques dans le cadre de la VAE « traditionnelle ».

Ils ont souligné que la création d'une démarche sur un outil distanciel commun a permis d'optimiser et

d'harmoniser leurs pratiques, leurs process de suivi.

Contrairement aux apparences, l'accompagnement à distance procure plus de proximité en permettant des interactions plus nombreuses, davantage de contacts et de réactivité dans les échanges.

L'accompagnement est plus personnalisé, mieux cadré, et par voie de conséquence est facteur de motivation des candidats.

Les outils et organisations distanciels facilitent l'organisation d'espaces d'échanges entre pairs.

Une gestion facilitée par la mise à distance :

La mise à distance de la VAE apporte une solution intéressante de dématérialisation des divers documents qui jalonnent le parcours. Par ailleurs, les applications mises en place facilitent énormément la traçabilité, la gestion du parcours, nécessaire au reporting aux financeurs.

Mieux outiller les fonctions ressources humaines :

Peu d'entreprises se tournent vers la VAE et s'en saisissent.

Il y a un fort enjeu à mieux outiller, mieux renseigner les fonctions ressources humaines sur le sujet, au même titre qu'elles le sont sur le CEP, le CPF, l'entretien professionnel, etc.

L'accès à une information numérique plus facilement disponible peut être un levier de développement de cette modalité.

Quel est le parcours type d'une VAE à distance ?

Avant tout, existe-t-il un parcours spécifique de VAE à distance par rapport à une organisation présentielle traditionnelle ?

Pour le savoir, nous nous sommes d'abord accordés sur la définition commune des différentes étapes, tant les pratiques peuvent être différentes.

Selon que la structure est elle-même organisme certificateur ou non, l'ensemble du parcours (de l'information au jury) peut être intégré dans une même structure ou être réalisé par plusieurs prestataires successifs.

Ceci peut entraîner la création de différents outils sans lien entre eux et complexifier le reporting du parcours global.

6 grandes étapes finement analysées :

L'information, l'orientation, l'étude de faisabilité, la recevabilité, l'accompagnement, le jury.

Nous nous sommes ensuite interrogés sur les incontournables, les bonnes pratiques de chaque étape, puis avons réfléchi à une amélioration de la continuité et une harmonisation des pratiques, à la fois pour les accompagnateurs, les candidats et les jurys.

Étape 1 : L'information

Cette première étape de la démarche VAE, peut se faire sous forme digitalisée : documentation, banque de données sur les métiers visés, référentiels de diplômes qui s'y rattachent. Toute cette documentation est mise à disposition en mode asynchrone.

Points de vigilance :

- Des informations sur les compétences nécessaires pour une VAE à distance sont indispensables.
- Malgré la mise à disposition d'informations accessibles à toute heure, il apparaît majeur de garder une possibilité d'échange, d'approfondissement en synchrone, selon les publics ou l'avancement du projet des candidats.

Étape 2 : L'orientation

Il s'agit à cette étape de préciser le positionnement du candidat sur une certification.

L'étude du financement peut faire partie de cette étape ou de la suivante selon les organisations.

Quand elle est réalisée à distance, la phase d'orientation permet également de valider le degré d'autonomie du candidat et son aptitude au numérique indispensable à la réalisation d'une VAE à distance.

Nous avons pu observer dans les différentes pratiques de VAE à distance qu'un candidat autonome peut arriver à choisir seul, à finaliser lui-même le choix du diplôme visé, à partir de ressources asynchrones bien détaillées.

Cependant, comme évoqué dans la phase d'information, les candidats moins autonomes ont nécessairement besoin d'une aide, d'une phase d'accompagnement synchrone en visio. Il est impératif de garder cette possibilité d'échange.

Point de vigilance :

Avant de conclure un choix tout distancié, il est important de tester l'autonomie du candidat et son aisance face au numérique.

Étape 3 : Étude de faisabilité

La faisabilité constitue une première étape importante de la démarche VAE en tant que telle, indépendamment de la VAE à distance.

Il s'agit de positionner au mieux le candidat dans sa démarche. Comme évoqué dans le point précédent, le questionnement sur le mode de financement permettra de finaliser l'étude de la demande du candidat.

L'étape de faisabilité est très diverse selon les structures. Certaines englobent dans une même démarche faisabilité, recevabilité administrative et pédagogique. Dans ce cas, c'est le responsable du diplôme qui, après lecture du dossier du candidat, prononce son « acceptation » ou non.

Constat de divergences de pratiques

Certains ont des réticences à délivrer leurs diplômes via la VAE et rendent quasi impossible l'accès à certaines certifications, quelle que soit la qualité des dossiers des candidats.

D'autres instaurent en amont une démarche qui peut plutôt être qualifiée de conseil, « d'avis technique » au candidat sur ses chances de validation, réussite partielle ou totale, donc de faisabilité.

Ces recommandations sont de toute façon, complètement décorrélées de la recevabilité administrative et n'ont pas un caractère obligatoire pour le candidat. Elles peuvent aussi contenir une recommandation d'un complément de formation.

Mais cette phase intermédiaire non officielle de faisabilité, hors évolutions règlementaires de la VAE : apparaît comme majeure pour optimiser la réussite du candidat.

Apports spécifiques de la numérisation pour cette phase

La numérisation de ressources peut représenter une aide importante, autant sur le fonds que sur la forme, car l'étape de faisabilité permet d'apprécier les possibilités d'accès du candidat aux ressources numériques, de tester son autonomie en vue d'une VAE à distance, d'affiner son positionnement par rapport au diplôme visé et parfois de gagner du temps.

Certaines structures ont développé des tests très complets pour aider le candidat à se positionner par rapport au référentiel de certification. En effet, la lecture d'un référentiel peut apparaître complexe à certains publics. En répondant à ces tests-questionnaires, les candidats sont guidés et obtiennent un score d'adéquation de leur expérience par rapport au diplôme ou titre visé. Cela peut faciliter leur choix personnel, ou même parfois une réorientation.

Point de vigilance :

Toujours garder une possibilité d'échange synchrone pour aider les candidats les moins autonomes et leur faire éventuellement une préconisation spécifique plus hybridée.

Étape 4 : Recevabilité

Apports spécifiques de la numérisation pour cette phase

Les informations transmises peuvent être mises à disposition en amont de la phase de recevabilité, telle une bibliothèque de ressources, ce qui favorise l'autonomie du candidat. Cette bibliothèque de ressources peut contenir :

- Des exemples de Cerfa renseignés
- Des capsules vidéo
- Des tutoriels : comment remplir le livret 1, témoignages de candidats, conseils d'expert VAE sur le contenu

La plateforme utilisée permet de générer des informations (tracking) sur le nombre de vues sur les pages et le nombre de téléchargements des documents.

Le Cerfa peut être rempli en ligne directement par une saisie automatique. Le pilotage à travers une plateforme dédiée, apporte une meilleure visibilité de l'avancement de la recevabilité.

Étude du dossier de candidature :

L'instruction de la recevabilité est facilitée par la mise en place des outils dématérialisés, mais nécessite l'organisation d'une commission de recevabilité.

Les certificateurs gèrent différemment la phase de recevabilité : parfois, elle est complètement gérée par une direction/organisation spécifique, parfois il existe plusieurs niveaux d'instruction de la recevabilité, qui mobilisent donc plusieurs services différents. Cela implique d'ouvrir les conditions d'accès en ligne aux différents services instructeurs.

La mise en place d'une plateforme dédiée peut donc également améliorer le suivi de l'évolution d'un dossier.

Le certificateur est le seul habilité à prononcer la recevabilité de la demande, le candidat est informé par une notification (dans les deux mois maximum) via :

Un mail avec accusé de réception, à travers la plateforme dédiée ou par voie postale.

L'avis de recevabilité :

Il peut être notifié via la plateforme du certificateur.

La commission de recevabilité peut également préconiser de mettre en place des modules de formation, si elle estime qu'il y a des manquements.

Ces préconisations complémentaires peuvent être proposées directement avec un descriptif. Elles peuvent comprendre des VAE hybrides, des parcours sur mesure proposés aux candidats.

Nous voyons bien là, poindre les apports d'une formation digitale, en lien avec une VAE à distance.

Cela apporte plus de réactivité, de souplesse et d'autonomie.

L'accompagnement :

Le numérique peut faciliter la continuité entre le livret 1 et le livret 2.

La plateforme permet de renforcer la traçabilité et d'éviter toute déperdition. Elle donne la possibilité d'archiver en ligne les documents produits et de les rendre accessibles en un même lieu pour le candidat et l'accompagnateur.

Ainsi, l'Éducation Nationale a mis en ligne via une plateforme dédiée à la dématérialisation du livret 1 : cela permet au candidat d'être autonome, de constituer son livret 1 de manière dématérialisée ce qui lui permet de disposer des informations nécessaires à la rédaction de son livret 2, qui lui aussi peut être déposé sur la plateforme en version numérique.

Préconisations :

Cette phase peut être proposée au candidat sous deux modalités :

- Soit pour les candidats moins autonomes un accompagnement personnalisé, lors de temps synchrones, une aide sur le déclaratif et leur prise de décision.
- Soit de manière totalement autonome sans accompagnement.

En amont, il peut être mis en place un questionnaire asynchrone sur la capacité et la volonté du candidat à être autonome.

Étape 5 : Accompagnement au livret 2

La VAE à distance peut améliorer la continuité entre les étapes et tendre vers plus d'harmonisation sur le livret 2, en faveur du candidat et des jurys.

Le certificateur détermine la forme et le contenu du dossier. Pour certaines certifications, une mise en situation peut être nécessaire (notamment sur les titres professionnels).

L'accompagnement peut se dérouler en ateliers méthodologiques individuels ou collectifs. Le distanciel facilite l'accès géographique à ces différents temps d'échanges et y apporte une souplesse organisationnelle indéniable.

Quels contenus privilégier ?

Dans la VAE à distance, l'idée est de valoriser la dynamique d'auto-formation du candidat et de donner plus d'autonomie, tout en gardant la dimension humaine. Pour cela, il peut être intéressant de mettre à disposition :

- Des témoignages de candidats ayant obtenu une VAE
- Des capsules ou des écrits sur les techniques d'écriture, la manière de rédiger une compétence et son organisation.

Ce n'est pas un point sur lequel l'accompagnateur a vraiment de la plus-value. Des fiches avec des listes de verbes sous forme de ressources écrites ou vidéos peuvent être tout à fait pertinentes.

La création d'une plateforme permet de mettre ces différents types de contenus en permanence à disposition du candidat, en fonction de ses disponibilités sans être contraint par des rdv physiques.

Point de vigilance :

Les contenus doivent être des sources d'inspiration pour le candidat.

Les ressources numériques doivent soutenir l'état d'esprit de l'accompagnement VAE, sans toutefois tomber dans l'écueil de « faire à la place de » ou de « corriger » le candidat.

Étape 6 : Jury

Le jury d'un parcours VAE à distance sera composé conformément à la réglementation en vigueur de la certification visée. Il peut être prévu pour certaines certifications une mise en situation (situation réelle ou reconstituée, en présentiel).

La présentation consiste en un entretien oral dont le dossier VAE constitue le support.

La tenue des entretiens à distance ne va pas de soi. Au-delà de la prise en main technique des outils distanciels, cela a des implications en matière de posture, de rapport à l'espace, d'éthique...

On s'assurera donc au préalable de la bonne prise en main des outils distanciels par les membres du jury pour fluidifier le déroulement de cette étape finale.

Les entretiens de jury à distance s'inscrivent dans l'évolution des bonnes pratiques, qui offrent, entre autres, une souplesse d'organisation pour les membres du jury et pour les candidats, à partir du moment où l'environnement technologique est adapté.

Néanmoins, les questions de prévention des fraudes et vérification de l'identité devront aussi être réglées. Il serait bon qu'une jurisprudence émerge pour :

- Définir des procédures afin de gérer les contrôles d'identité et éviter les risques liés à une technologie insuffisante ou non adaptée
- Mettre en place des lieux « tiers » pour passer le jury (exemple à l'étranger, dans un bureau de consulat pour valider le contrôle de la personne et s'assurer d'une bonne connexion.) Ce même exemple peut exister dans un réseau national possédant plusieurs sites.
- Dans le cas de certains titres professionnels, créer un protocole rigoureux pour des mises en situation. Une partie du jury en présentiel pour les travaux pratiques et la théorie en distanciel. (Process qualité)

Points de vigilance :

Garantir le respect du cadre, l'équité de traitement, les possibles recours, etc.

Compléments de formation si c'est le cas

En cas de validation partielle, le jury peut émettre des préconisations pour obtenir la partie non validée via la formation. Il faut dans ce cas construire une suite de parcours en binôme avec le candidat et le remobiliser pour la suite.

Dans cette situation, toute formation qui existera en distanciel sera une excellente continuité à une VAE à distance.

L'offre d'accompagnement post-jury devra comprendre :

- L'utilisation d'une plateforme LMS
- Une bonne définition de la prescription complémentaire (Cf. faisabilité)
- Une scénarisation et une construction du parcours pédagogique selon les recommandations habituelles en E-learning
- L'accès aux cours du référentiel visé

Toutefois ces préconisations du jury se font de plus en plus rares puisque l'étape de faisabilité réalisée en amont du parcours peut avoir mis en évidence la nécessité d'un complément formatif qui sera alors réalisé en parallèle de l'accompagnement VAE.

Conclusions générales

Pour la conception :

Dans l'accompagnement au livret 2, l'intégration du numérique permet d'améliorer les types d'accompagnement, de les rendre plus complets et efficaces, plus ludiques et plus interactifs. Mais pour cela, il est primordial que l'accompagnateur VAE soit formé au numérique et soit à l'aise avec les outils informatiques.

Concevoir un parcours VAE à distance implique de réaliser en amont un travail d'ingénierie sur le parcours d'accompagnement, un travail réflexif pour concevoir et construire le parcours.

En effet, pour l'accompagnateur, digitaliser, c'est repenser son accompagnement en intégrant pleinement l'outil numérique dans son processus.

L'accompagnateur devra définir son contenu et un déroulé pédagogique clair, scénarisé, logique et compréhensible par tous.

Ce travail d'ingénierie pédagogique doit se concevoir conjointement entre experts VAE et experts du digital.

La première étape pour créer un parcours d'accompagnement attractif et innovant, c'est de :

- Définir le contenu de son accompagnement

- Élaborer un parcours qui mixte synchrone et asynchrone
- Créer du contenu numérique
- Utiliser des ressources externes
- Scénariser le parcours VAE à distance et varier le type de modalités

Le déroulé pédagogique comprendra des phases synchrones (temps d'échanges en face à face) et asynchrones (travail de réflexion à réaliser en autonomie par le candidat) qu'il faudra bien dissocier.

- Le synchrone représente les rdv entre l'accompagnateur et le candidat. C'est la plus-value de l'accompagnement qui s'ajuste en fonction du candidat. Ce synchrone est à privilégier pour résoudre des problèmes.
- L'asynchrone fait référence à des temps d'apprentissage personnels ou des temps d'échange réalisés en différé. Ils sont un levier important pour partager rapidement des informations.

Pour la phase asynchrone, il est conseillé de mixer le contenu PDF et/ou vidéo et les exercices que les candidats doivent travailler (documents à rendre, questionnaire...), ainsi ils seront plus attentifs et il est recommandé de transmettre des consignes claires pour faciliter la démarche du candidat.

Similitude avec la formation à distance :

L'utilisation d'outils asynchrones est hautement recommandée dans les formations à distance car elle permet à l'apprenant d'organiser son temps d'apprentissage comme il le souhaite.

Mais l'engagement du candidat est la clé d'un accompagnement réussi. Pour ce faire, la base du parcours VAE à distance reste malgré tout du synchrone.

La richesse des rdv et échanges des candidat/accompagnateur sont un des facteurs clés de succès. Les ressources digitales sont à considérer comme des compléments.

Engager le candidat avec des outils à distance en travaillant 3 points :

- L'accessibilité : simplicité d'utilisation au quotidien
- L'attractivité : ludique, en évitant le cimetière à documents
- L'accompagnement : alterner asynchrone et synchrone pour créer l'engagement.

De nombreux outils existent pour créer des contenus simples dynamiques et personnalisés. (Nous y reviendrons plus loin)

Il est indispensable de créer des interactions entre chaque élément afin d'engager le bénéficiaire dans la démarche et le rendre autonome. Cela est lié à un travail de scénarisation efficace et professionnel.

Il est donc envisageable de mettre à disposition dans la plateforme :

- Les référentiels de diplômes
- Des liens vers des textes ou livres
- Des capsules vidéo d'exemple, de retour d'expérience ou de consigne
- Des exemples de rédaction de dossiers
- Un tableau d'identification des compétences en lien avec le référentiel et les compétences du candidat
- Des ressources d'aides à l'écriture
- Le dossier professionnel pas à pas
- Les modalités du jury et aide à la préparation
- Tutoriels sur l'usage des outils informatiques

Toutes ces ressources pourront être sous forme de vidéos, audios ou documents écrits.

Le dossier de validation (livret 2) permettra au jury de comparer l'expérience avec les compétences du référentiel de certification du diplôme ciblé.

Mais la rédaction de celui-ci peut comprendre certaines difficultés en distanciel, notamment parfois l'usage de l'outil numérique.

Cela n'est pas à négliger et nécessite en amont de l'accompagnement d'avoir évalué le niveau informatique du candidat, afin de mettre en place une méthodologie et un accompagnement personnalisé.

Un parcours VAE à distance bien construit, qui prend en compte toutes ces problématiques énoncées, permet d'avoir un scénario type et d'harmoniser les pratiques.

Ceci est très structurant, notamment pour répondre aux exigences d'une démarche qualité comme Qualiopi.

Pour les accompagnateurs

Pour pouvoir digitaliser et créer son propre parcours d'accompagnement de A à Z, et surtout le rendre attractif et engageant, l'accompagnateur VAE à distance doit développer ses propres compétences en digital pour les intégrer dans sa pratique et son métier.

Il va devoir évaluer la motivation du candidat et s'assurer que celle-ci reste constante. Dans un parcours à distance, c'est toujours un point de vigilance.

En termes de savoir être, il faut faire preuve d'agilité, de créativité et savoir susciter l'engagement auprès des candidats. Ces compétences, cette posture sont très différentes du présentiel.

Le numérique peut permettre un gain de temps sur les aspects administratifs (gestion, planification, suivi, relances) et renforcer l'aspect ludique/motivationnel mais l'accompagnement humain, « de proximité », doit rester central.

Les apprenants ont besoin de se sentir soutenus. L'accompagnement a une « fonction miroir ».

De nombreux candidats, indifféremment du niveau, rencontrent des difficultés pour « passer à l'acte », se lancer dans la rédaction, que ce soit lors d'une VAE en présentiel ou en VAE à distance.

L'accompagnement humain et individualisé est crucial pour identifier les blocages et leviers.

On peut s'attendre à une augmentation du temps d'accompagnement avec la VAE à distance car certains candidats ne seront pas à l'aise avec le numérique et il faudra les accompagner pour prendre en main les différents outils.

Mais ils gagnent beaucoup en autonomie par la suite. Des candidats ont amélioré leurs compétences numériques grâce à la VAE à distance (effet indirect).

Si le numérique peut permettre de renforcer les moments collectifs, collaboratifs, il ne faut pas oublier l'importance de l'individualisation de l'accompagnement.

Si les temps collectifs sont proposés, il faut veiller à leur accessibilité (horaires adaptés, équipements et prérequis techniques des participants), dans le cas d'une VAE collective d'entreprise, la mobilisation des participants aux temps collectifs est facilitée.

Il est important d'organiser, en amont, un temps de connexion dédié pour vérifier le bon usage des candidats, afin de tester leurs outils de connexion : notamment internet, caméra et son.

Il est recommandé de ne pas descendre en deçà de 30% de temps synchrone.

6 bonnes pratiques à adopter pour créer des parcours attractifs :

- Se mettre à la place du candidat
- Ne pas surcharger le candidat
- Varier le type de contenu et de modalités
- Rendre le parcours ludique et interactif
- Créer ou utiliser le format vidéo
- Intégrer une solution digitale simple d'utilisation

Points de vigilance :

- Une VAE à distance, de même qu'une formation à distance, ne signifie pas « le candidat se débrouille tout seul »
- L'accompagnement humain reste central et primordial, ne pas organiser tout en asynchrone
- Garder un principe de réalité, en s'interrogeant bien sur ce qu'il est judicieux et possible de mettre à distance
- Être vigilant sur un profil d'accompagnateur disponible et à l'aise avec le numérique
- Veiller à assurer un accompagnement pour les difficultés ou blocages vis-à-vis du numérique
- Renforcer l'aide à l'écriture pour certains publics, voire organiser des renforts en langue française pour les personnes qui la maîtrisent mal.

QUELS OUTILS NUMÉRIQUES UTILISER POUR UN PARCOURS DE VAE À DISTANCE ?

Les plates-formes de gestion pédagogique et administrative

On aura nécessairement besoin d'une (ou deux) plateformes, qui offrent les deux fonctionnalités distinctes et complémentaires nécessaires à la gestion d'un parcours VAE à distance.

1. **La gestion et le suivi administratif** du parcours VAE : inscription, convention, feuille d'émargement, attestation de présence.
2. **La gestion pédagogique**, la création des parcours d'accompagnement, des ressources et des contenus pour informer/former/accompagner le candidat. Il s'agit d'un « Learning Management System » dit « LMS » (plateforme d'apprentissage en ligne), essentiel pour la conception d'un parcours VAE à distance. L'usage de ce type de plateforme permet une traçabilité du suivi du candidat et le constat en temps réel de son avancée. Elle représente un gain de temps pour l'accompagnateur : en amont du rendez-vous, il pourra en temps réel prendre connaissance de l'évolution de la situation du candidat VAE, créer ses propres parcours d'accompagnement et les réajuster si nécessaire, contacter le candidat pour l'informer.

Exemple de plateformes utilisables pour la VAE à distance

- Dendréo, MOODLE, Digiforma, TalentLMS, E-TIPI, My talents, Parcooro, Rise up, ...

Exemples :

- L'application pour l'accompagnement VAE développée par l'Université de Cergy.
- La plateforme pédagogique Moodle, avec des identifiants par candidat, permet la mise à disposition de contenus méthodologiques, de vidéos, de trame du livret 2, de liens vers les classes virtuelles et rdv de visioconférence, le dépôt de documents.

Les fonctionnalités attendues d'une plateforme pour la VAE à distance

- Faciliter les relances et le rappel des échéances aux candidats
- Permettre les émargements à distance en intégrant de la flexibilité (changements de dates facilités contrairement aux outils adaptés aux formations collectives comme Edusign ou Dendreo)
- Pour la rédaction du livret 2 : pouvoir déposer facilement des contenus pédagogiques et méthodologiques, permettre aux candidats de rédiger directement le livret 2 en ligne
- Un accompagnement plus personnalisé en fonction des ressources mises à disposition.
- Une intégration facile avec les sites internet principaux des organismes de formation
- Faciliter l'organisation d'espaces d'échanges ou de collaboration entre les apprenants préparant un même diplôme (aspect motivationnel) – attention, prévoir une modération
- Des préconisations pour faciliter la poursuite des parcours de formation à distance après des VAE partielles
- Garantir la sécurité et la confidentialité des données, des échanges et des publications (notamment lors de l'accompagnement au livret 2), la traçabilité des documents par l'enregistrement sur une plateforme dédiée

Outils de création de contenus :

Les contenus créés avec les outils numériques peuvent être directement intégrés dans les parcours de VAE à distance.

- Canva
- Genially
- Powtoon

Pour rendre l'accompagnement ludique et interactif :

- Kahoot !
- Opendo
- Coggle
- Padlet

Les outils de visio-conférence :

- Zoom
- Microsoft Teams
- Google meet
- Cisco-Webex
- Whereby

La sécurisation des données

Quelle que soit la plateforme choisie, elle devra, comme tous les outils numériques du parcours VAE à distance, garantir la sécurité et la confidentialité des échanges et des publications lors de l'accompagnement au livret 2.

**DE REVA
À FRANCE VAE
POUR UNE
ÉVOLUTION DE
LA VAE**



Interview Olivier Gérard

Chef de Projet REVA

Ministère du travail Préfigurateur du GIP de la VAE

Quel est votre constat de départ pour que le gouvernement entreprenne cette expérimentation ?

Comme l'a démontré le rapport IGAS de 2016, c'est la diversité des pratiques très différentes de la VAE selon les certificateurs, mais également par l'écosystème au sens large, notamment les régions, mais également les partenaires sociaux qui a conduit Elisabeth Borne, puis Carole Grandjean de conduire la réforme de la VAE. Chacun s'est appropriée le dispositif à sa manière au fil du temps, générant une incompréhension et de réelles difficultés pour les candidats.

Nous avons aussi remarqué une concentration des demandes de certification essentiellement autour des métiers du Care (70% des demandes), un abandon assez général des branches professionnelles sur leurs titres à visées professionnelles ou sur leurs CQP pourtant éligibles à la VAE. Par exemple sur les grandes branches, le nombre de CQP en VAE par an se compte sur les doigts des 2 mains....

La multiplicité des pratiques en matière de financements est une question qui nous a aussi beaucoup interrogés. Selon le statut du bénéficiaire, de la branche dans laquelle il travaille, selon la région où il habite, les niveaux de prise en charges sont extrêmement disparates. Enfin nous avons étudié, la diversité des pratiques de tarification des certificateurs qui la aussi sont différentes selon les statuts des candidats.

La mise en lisibilité des diplômes et des titres au sein du RNCP, est également une réelle difficulté pour les bénéficiaires qui ne comprennent pas la structuration des référentiels qui n'est pas forcément homogène. Quant aux passerelles ou aux équivalences entre les certifications, cela relève d'une mission impossible pour l'utilisateur. On peut même

pousser la réflexion de manière encore plus pragmatique : par exemple comment en tant qu'utilisateur, comment puis-je choisir entre un ADVF, un DE AES et un ADVD, certifications de même niveau dans les métiers du care, qui "grosso modo", sont composées d'un ensemble de compétences quasi identiques, mais pas organisées au sein des blocs de la même manière et surtout qui sont classifiés, ou pas, dans les différentes conventions collectives des métiers du CARE.

Avec l'ensemble de ces freins au développement de la VAE, aujourd'hui seulement environ entre 25 000 à 30 000 candidats par an obtiennent une certification. La réforme portée par le gouvernement est d'atteindre à la fin de la mandature 100 000 VAE/an.

La difficulté à conduire une réforme ambitieuse résidait par un enchevêtrement de textes entre le Code du Travail et du Code de l'Éducation et par un niveau de compétences diffuses entre les Régions et les partenaires sociaux.

Où en est à ce jour l'expérimentation ?

Nous finissons le 2ème volet de l'expérimentation « Reva 2 » qui a prévu d'accompagner d'ici le 30 juin 3000 candidats sur une grande partie des métiers du CARE. Cette 2ème expérimentation et les enseignements tirés font l'objet d'une évaluation rigoureuse, conduite par un cabinet externe. Cela va permettre au législateur de reprendre un certain nombre de préconisations et de précisions nécessaires qui ont été formulées, afin de rédiger le décret d'application de la loi du 21 décembre 2022.

(Loi n°2022-1598)

En juillet 2023, nous lançons une 3ème étape dite d'avance de phase du futur Service Public de la VAE. Nous allons passer de 30 certifications disponibles dans REVA 2 à environ 250 titres et diplômes en élargissant les métiers du Care et en intégrant,

les branches de la Métallurgie et de la Grande Distribution et enfin le secteur du Sport. Là encore, notre équipe va procéder par itération, et faire évoluer la structuration du futur portail qui sera en ligne dès le 1er juillet. L'idée c'est qu'au 1er janvier 2024, nous ayons un portail simple et efficace pour les usagers mais également pour les acteurs de la VAE.

Un des éléments centraux de la réforme est de mettre l'accompagnement du candidat au cœur du processus, de l'amont jusqu'après le jury (notamment pour les validations partielles) en éliminant l'ensemble des actes administratifs non indispensables au parcours du candidat.

Cette fonction « Architecte Accompagnateur de Parcours » est donc centrale. Elle se doit d'apporter un conseil éclairé et de qualité aux candidats sur le choix de la bonne certification, puis être en capacité d'effectuer un taux de recouvrement entre les exigences de la certification et l'expérience du candidat, de construire le parcours d'accompagnement personnalisé du candidat (individuel et ou collectif) en y intégrant si besoin quelques modules de formation nécessaire à sa réussite (par exemple des formations dites obligatoires comme le SST ou l'AFGSU) mais aussi de le préparer à la rédaction de son livret de jury, de le suivre tout au long de son parcours. Le parcours est envoyé avec un avis de faisabilité émis par l'architecte de parcours au certificateur, qui reste le décisionnaire de la recevabilité, qu'il devra prononcer sous 2 semaines.

Bien évidemment, l'accompagnement reste optionnel pour le candidat s'il n'en ressent pas le besoin. Seule la phase de faisabilité est obligatoire

Ces architectes de parcours sont les professionnels actuels de la VAE qu'il conviendra bien évidemment d'outiller et de mieux former afin qu'ils puissent accomplir au mieux ces nouvelles missions que va leur confier le législateur

L'objectif est que le candidat puisse avoir un avis plus éclairé pour entreprendre son parcours.

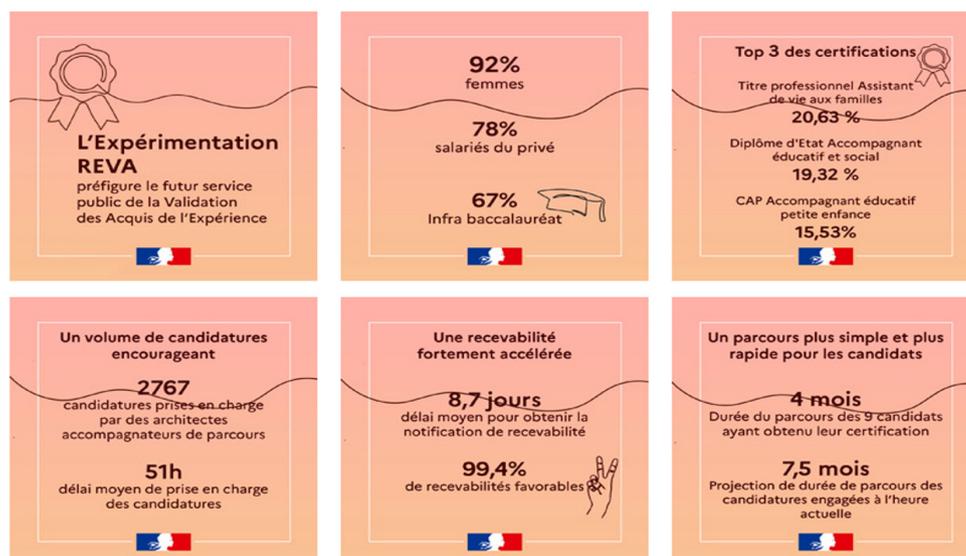
Ces opérateurs devront être référencés, certifiés Qualiopi VAE et complétés par un cahier des charges très précis et rigoureux qui devra être respecté pour pouvoir intégrer la plateforme.

Afin de permettre un choix le plus éclairé possible aux candidats, les Architectes Accompagnateurs de Parcours seront classés en 3 niveaux d'expertises

- Les experts des politiques de certification des branches professionnelles (CQP ou titres à vocation professionnelle)
- Les spécialistes de filières, voire de sous filières (par exemple sanitaire et social et sous filière Santé)
- Les généralistes capables d'accompagner toutes types de certifications qui sont surtout des méthodologues de l'accompagnement

Nous laisserons « jouer le marché » pour upgrader le service apporté par les différents acteurs.

Chiffres clés de l'expérimentation REVA



Quelles vont être les évolutions à l'issue de REVA 2 ?

Tout d'abord, comme je l'ai expliqué précédemment, REVA va disparaître au profit d'un service publique numérique unifié de la VAE qui sera porté dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Public.

Ce service public aura pour vocation d'être le seul endroit d'accès à la VAE pour tout citoyen qui souhaite démarrer un parcours de VAE. Il n'y aura plus à terme de sites de gestion du dispositif par les certificateurs. Nous allons prochainement construire avec les certificateurs ce que pourrait être un 1er niveau « back office » dédié et interphasé avec l'accès candidat

Progressivement nous allons alimenter la plateforme des titres inscrits au RNCP avec une approche plutôt d'acquisition en fonction des demandes des certificateurs, des branches des entreprises et des salariés afin de ne pas déverser tout le RNCP dans cet nouvel espace avec des diplômes illisibles, en termes de blocs de compétences par exemple, ou non utilisés en VAE.

Le back office des architectes est en production et sera complété d'ici le 1er juillet. C'est toute la partie administrative et le suivi du parcours des candidats qui seront ainsi dématérialisés.

Enfin la notion de Service Public implique que l'accès à la VAE pour nos concitoyens devra être totalement gratuit, du positionnement jusqu'à la gestion du jury

Le futur GIP VAE, comme nous le faisons aujourd'hui dans le cadre de REVA, financera l'ensemble du parcours aux différents intervenants avec une grille de tarifs unifiés tout en restant vigilants sur le fait qu'un accompagnement de qualité doit être rémunéré à sa juste valeur et non en laissant le marché fixer les coûts. Nous avons une véritable volonté de libérer les énergies et le marché de la VAE tout en le régulant dès le démarrage

Il est important également de souligner que nous souhaitons vivement que les acteurs actuels financeurs de la VAE, puissent dorénavant pratiquer vis-à-vis du GIP une politique d'abondement en fonction de leurs priorités de branches ou régionales, ce qui est le fondement le même d'un GIP.

Enfin si le parcours d'accompagnement reste un choix du candidat et modulaire, les actes formatifs complémentaires « mesurés » ne pourront dépasser 70 Heures, il sera possible pour le candidat de compléter son parcours en fonction de son besoin, par son CPF notamment si celui-ci vise une certification partielle. Le dispositif VAE n'a pas vocation à se substituer à des dispositifs de formation habituels (Pro A, CPF.)

Dernières évolutions

L'expérimentation VAE inversée

Source site du Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion.

Le ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion a lancé le 26 juin 2023 l'expérimentation VAE inversée.

D'une durée de trois ans (jusqu'à fin février 2026), l'expérimentation vise à **intégrer au contrat de professionnalisation** des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience afin de « **favoriser l'accès à la certification et à l'insertion professionnelles** dans les secteurs rencontrant des difficultés particulières de recrutement ».

Les objectifs ?

- Pour les salariés, s'insérer durablement dans l'emploi, et acquérir un diplôme, un titre à finalité professionnelle ou un certificat de qualification professionnelle inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, ou une qualification reconnue dans les classifications d'une convention collective nationale. Le salarié peut viser une certification complète ou partielle (un ou plusieurs blocs de compétences) ;
- Pour les entreprises, de pourvoir les postes dans les métiers et les secteurs en tension et d'accompagner les salariés engagés dans l'expérimentation, le cas échéant, à l'obtention d'une certification ou d'une qualification professionnelle.

L'arrêté du 26 juin 2023 porte le cahier des charges de l'expérimentation et permet de préciser les modalités de la mise en œuvre de l'expérimentation VAE Inversée.

Qui peut participer à l'expérimentation ?

Le projet expérimental peut être porté par une branche, un opérateur de compétences, une entreprise, un groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification, un organisme de formation. Ce porteur de projet est chargé de :

- **Définir le projet expérimental** : à ce titre, il formalise la fiche projet, il détermine le secteur concerné, démontre dans quelle mesure celui-ci rencontre des difficultés particulières de recrutement et comment le projet entend répondre à ces difficultés, définit les certifications ou qualifications professionnelles concernées et dans quelles mesures celles-ci concourent au besoin de recrutement dans son secteur
- **Identifier les potentiels bénéficiaires de l'expérimentation** (employeurs et salariés ou futurs salariés) ainsi que les partenaires impliqués
- **Assurer l'animation des partenariats** mis en place dans le cadre du projet et le pilotage opérationnel du projet

Comment le parcours se met-il en place ?

Dans le cadre du contrat de professionnalisation et dans l'objectif de s'inscrire dans un parcours de validation des acquis de l'expérience (VAE), le candidat pourra faire valoir, d'une part, ses compétences préalablement acquises, et d'autre part, acquérir de nouvelles compétences :

- Dans le cadre de la partie pratique de la formation alternée réalisée en entreprise
- En situation de formation selon différentes modalités : au sein d'un organisme de formation, en entreprise dès lors qu'elle dispose d'un service de formation interne ou dans le cadre d'une action de formation en situation de travail

Quel pilotage ?

Chaque porteur de projet assure le pilotage et le suivi du projet dont il est responsable. Il coordonne les interventions de ses partenaires (organismes de formation, organismes d'accompagnement à la VAE, entreprises, opérateurs de compétences...) selon les modalités qu'il définit.

Il est l'interlocuteur du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) auquel il rend compte du suivi du projet.

Le financement ?

La prise en charge, jusqu'à 9 000 euros par an, sera assurée par les opérateurs de compétences et modulée selon la nature des actions, la durée et le type de parcours du bénéficiaire du contrat de professionnalisation.

Lancement de la version Beta de « France VAE »

Source : Dossier de presse, Ministère du Travail, du plein emploi et de l'Insertion 26/07/2023

Afin de faciliter les évolutions professionnelles et permettre une meilleure reconnaissance de l'expérience acquise, Carole Grandjean a lancé le 25 juillet 2023 **France VAE**, la première version de la plateforme du futur service public de la validation des acquis de l'expérience.

Créée en 2002, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à chacun de voir son expérience reconnue par un titre ou un diplôme sans revenir sur les bancs de l'école ou passer par un dispositif de formation.

Véritable levier pour le développement d'une carrière, ce dispositif a connu plusieurs freins : la procédure est longue (18 mois en moyenne), complexe et administrative.

Par conséquent, **avant la réforme de la VAE votée en 2022, 60 % des candidats abandonnaient la procédure**

Le lancement de la plateforme vae.gouv.fr est la première étape de la réforme de la VAE initiée par la ministre dans le cadre de la **loi du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi**.

« France VAE » portera le nouveau service public de la VAE et devient l'espace unique pour se renseigner, être accompagné et effectuer toutes ses démarches.

Dès le mois de juillet 2023, plus de 50 acteurs institutionnels de la VAE – parmi lesquels les Régions, les certificateurs, branches professionnelles et Pôle emploi – sont rassemblés sur la plateforme pour permettre aux actifs de faire reconnaître leurs compétences sur près de 200 certifications dans **6 secteurs prioritaires : la santé, le sanitaire et social, la grande distribution, la métallurgie et le sport**.

Cette première version de la plateforme fera l'objet d'un point d'étape à l'automne avant la **création du service public France VAE en début d'année 2024**.

Pour Carole Grandjean, ministre déléguée, chargée de l'Enseignement et de la Formation professionnels : « La VAE est une seconde chance pour tous les non diplômés et un véritable levier pour les reconversions ou évolutions professionnelles, il était grand temps de la rendre plus simple et plus lisible. Grâce à la réforme de la VAE et au service public que nous créons, nous voulons tripler le nombre de parcours de VAE d'ici à cinq ans et permettre à 100 000 personnes d'en bénéficier chaque année. »

A nous de jouer

Nous avons bien noté dans les différentes expérimentations, cette volonté de deux axes de dématérialisation ou numérisation.

Premièrement sur le plan administratif et deuxièmement sur le plan pédagogique.

Nous voyons bien que toute l'évolution prévue par REVA va intégrer la complète dématérialisation de la gestion administrative.

Ceci va de fait conduire les acteurs de la VAE à développer une véritable offre de service orientée « bénéficiaire ».

La souplesse, la réactivité, et une meilleure accessibilité sont les trois points les plus attendus par les candidats.

Leurs parcours devront donc désormais alterner inévitablement des actes de conseil, d'accompagnement, et de formation, regroupés sur un seul dispositif, pouvant se dérouler en présentiel ou distanciel et sous forme individuelle ou collective.

C'est donc bien notre priorité en tant que FFFOD que de guider avant tout les opérateurs quels qu'ils soient sur notre cœur d'intervention qu'est la pédagogie hybride à distance.



Le forum des acteurs
de la formation digitale

Le FFFOD est l'association de référence sur la formation digitale et l'innovation pédagogique. Elle réunit plus de 200 acteurs de l'écosystème de la formation professionnelle et de l'apprentissage : prestataires de formation, OPCO, consultants, entreprises, collectivités territoriales, associations professionnelles patronales et de salariés, éditeur de logiciels, avocats...

Créée en 1995, l'association FFFOD s'engage à optimiser les savoir-faire, les plans d'action et la stratégie de ses adhérents au plus près des enjeux et du contexte de développement de la multimodalité en formation professionnelle continue et dans l'apprentissage.

NOUS CONTACTER : contact@fffod.fr

EN SAVOIR PLUS : www.fffod.fr

